

LA PAUVRETÉ EXTRÊME AU NOUVEAU-BRUNSWICK : DESCRIPTION ET COMPARAISONS NATIONALES



Daniel J. Dutton, Ph. D.

J. C. Herbert Emery, Ph. D.

TITRE DU PROJET :

La pauvreté extrême au Nouveau-Brunswick : Description et comparaisons nationales

CHERCHEURS PRINCIPAUX

Daniel J. Dutton, département de santé communautaire et d'épidémiologie, programme de formation médicale du Nouveau-Brunswick de l'Université Dalhousie/département de sociologie, Université du Nouveau-Brunswick

C. Herbert Emery, Chaire Vaughan des économies régionales, Université du Nouveau-Brunswick

PARTENAIRES

Le financement pour ce projet a été fourni par la Société d'inclusion économique et sociale du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

COMMENT CITER CE RAPPORT

Dutton, D. J., et Emery, J. C. H. (2019). La pauvreté extrême au Nouveau-Brunswick : Description et comparaisons nationales. Fredericton (N.-B.) : New Brunswick Institute for Research, Data and Training.

Table des matières

Liste des tableaux.....	3
Liste des figures	3
La pauvreté extrême au Nouveau-Brunswick – sommaire	5
Qui vit en situation d'extrême pauvreté?	7
Résumé	7
Vue d'ensemble : totalité de la population	7
Sexe	12
État matrimonial.....	13
Âge.....	14
Éducation.....	15
Nombre d'enfants par structure du ménage.....	15
À côté : le concept de « familles économiques »	17
Sous-région géographique.....	18
Variables liées au revenu	18
Principale source de revenu	18
Transferts reçus	19
Comparaison des personnes en situation d'extrême pauvreté et des personnes sur toute l'échelle des revenus.....	22
Résumé	22
Comparaison de l'extrême pauvreté et de la situation en dessous du seuil de pauvreté.....	22
Autres observations à propos de la répartition des revenus	25
Comparaison de la pauvreté et de l'extrême pauvreté au Nouveau-Brunswick et dans le reste de la région de l'Atlantique ⁴ et au Canada.....	25
Résumé	25
Vivre en situation d'extrême pauvreté par rapport à vivre en dessous du seuil de pauvreté dans tout le pays	25
Répartitions des revenus	26
Comparaison de la pauvreté au Nouveau-Brunswick, dans la région de l'Atlantique et au Canada, de 2006 à 2016, en utilisant les données du Recensement et la série des données socioéconomiques en temps réel	31
Résumé	31
Le Nouveau-Brunswick est similaire au reste du Canada atlantique, mais plus pauvre que la moyenne canadienne	31
L'âge à titre d'exemple de la difficulté des comparaisons de la pauvreté à différents moments ...	34
Prévalence du faible revenu en 2006 et 2016	38

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion des répondants et nombre estimé de personnes en dessous des seuils de faible revenu, par année	8
Tableau 2 : Ratio d'écart moyen, par année, en pourcentage et en nombre de personnes au ratio d'écart > 50 %	9
Tableau 3 : Sexe des personnes en dessous des seuils de faible revenu et en situation d'extrême pauvreté, MFR et MPC	13
Tableau 4 : Achèvement des études secondaires de ceux en dessous des seuils de faible revenu et en situation d'extrême pauvreté, MFR et MPC	15
Tableau 5 : Structure familiale pour ceux au-dessus et en dessous du seuil d'extrême pauvreté	17
Tableau 6 : Nombre moyen d'enfants pour les types de familles de recensement sélectionnés, au-dessus et en dessous des seuils d'extrême pauvreté	17
Tableau 7 : Sous-région géographique pour ceux au-dessus et en dessous des seuils d'extrême pauvreté	18
Tableau 8 : Principale source de revenu pour ceux au-dessus et en dessous des seuils d'extrême pauvreté	18
Tableau 9 : Régression logistique pour ceux vivant en situation d'extrême pauvreté (1) et en dessous du seuil de pauvreté (0), avec coefficients de probabilité	24
Tableau 10 : Régression logistique pour ceux vivant en dessous (1) et au-dessus du seuil de pauvreté (0), avec coefficients de probabilité	25
Tableau 11 : Sous le seuil de pauvreté et d'extrême pauvreté au Canada	28
Tableau 12 : Coefficients de probabilité de la régression logistique des personnes en situation d'extrême pauvreté (1) et en dessous du seuil de pauvreté (0)	28
Tableau 13 : Coefficients de probabilité de la régression logistique de ceux en dessous (1) et de ceux au-dessus du seuil de pauvreté (0)	30
Tableau 14 : Prévalence du faible revenu, par seuil, au fil du temps, au Nouveau-Brunswick	39
Tableau 15 : Prévalence du faible revenu, par seuil et par statut d'immigrant, Nouveau-Brunswick	39
Tableau 16 : Prévalence du faible revenu, par seuil et par état matrimonial, Nouveau-Brunswick	39
Tableau 17 : Prévalence du faible revenu, par seuil et par langue maternelle	40

Liste des figures

Figure 1 : Densité des valeurs du ratio d'écart, par mesure	9
Figure 2 : Densité cumulative des valeurs du ratio d'écart, par mesure	10
Figure 3 : Densité du ratio d'écart pour la MPC, par année	10
Figure 4 : Densité du ratio d'écart pour la MFR, par année	11
Figure 5 : Proportion des types d'états matrimoniaux de ceux en dessous du seuil de faible revenu ou en situation d'extrême pauvreté, MFR et MPC	12
Figure 6 : Proportion du statut de célibataire par rapport à celui de couple pour ceux en dessous	

du seuil de faible revenu ou en situation d'extrême pauvreté, MFR et MPC	13
Figure 7 : Répartition selon l'âge : en dessous de la MFR ou extrême pauvreté	13
Figure 8 : Répartition selon l'âge : en dessous de la MPC ou extrême pauvreté.....	14
Figure 9 : Part du revenu total, par source, pour ceux au-dessous et en dessous du seuil d'extrême pauvreté de la MFR	20
Figure 10 : Part du revenu total, par source, pour ceux au-dessous et en dessous du seuil d'extrême pauvreté de la MPC	21
Figure 11 : Deux répartitions des revenus après impôt, MFR	22
Figure 12 : Densité du ratio d'écart, pour ceux en dessous de la MFR	27
Figure 13 : Densité du ratio d'écart, pour ceux en dessous de la MPC	27
Figure 14 : Prévalence selon la MFR et ratio d'écart (toutes les valeurs sont exprimées en %)	32
Figure 15 : Prévalence selon la MPC et ratio d'écart (toutes les valeurs sont exprimées en %)	32
Figure 16 : Prévalence de la pauvreté et ratio d'écart de la MFR et de la MPC (toutes les valeurs sont exprimées en %)	33
Figure 17 : Prévalence de la pauvreté et ratio d'écart de la MFR et de la MPC, personnes âgées de plus de 65 ans (toutes les valeurs sont exprimées en %)	33
Figure 18 : Proportion en dessous du seuil de pauvreté, par âge, 2006 et 2016	34
Figure 19 : Seuil de la MFR au fil du temps et prestation annuelle maximale de la SV, en dollars nominaux	35
Figure 20 : Pourcentage de personnes de plus de 65 ans en dessous de la MFR, au fil du temps 36	
Figure 21 : Pauvreté mesurée par la MFR pour la population générale et pour les personnes âgées, au fil du temps.....	36
Figure 22 : Revenu médian au fil du temps, par région et par groupe d'âge	37
Figure 23 : Proportion en dessous de la MFR, par province, données du recensement de 2016...37	

La pauvreté extrême au Nouveau-Brunswick – sommaire

La pauvreté tenace au Canada – plus particulièrement la **pauvreté extrême** – est un sujet important pour les chercheurs dans diverses disciplines. La pauvreté extrême fait référence aux personnes vivant bien en dessous du seuil de pauvreté, lequel sert de mesure particulièrement importante pour le gouvernement en ce qui concerne la santé de la population et la planification. Les mesures de pauvreté varient toutefois au Canada, et il a été suggéré que le choix du seuil de pauvreté est important pour faire le suivi de la pauvreté et de la pauvreté extrême au fil du temps.

Au Nouveau-Brunswick, la pauvreté économique est mesurée selon un certain nombre d'indicateurs clés, y compris la mesure du panier de consommation et la mesure de faible revenu après impôt. La pauvreté extrême se définit comme un salaire correspondant à 50 % ou moins de la mesure de faible revenu après impôt pour une année donnée. Le seuil de pauvreté au Canada est défini par la mesure du panier de consommation. En examinant les niveaux de pauvreté en fonction des deux mesures (la mesure du panier de consommation et la mesure de faible revenu après impôt), nous pouvons montrer l'effet que peut avoir le choix de définition sur les résultats en matière de pauvreté. Selon nos comparaisons, l'effet est plutôt limité.

Nous utilisons les données de recensement pour déterminer les tendances décennales en matière de pauvreté (2006-2016) avec un succès limité, car des mesures uniformes de pauvreté extrême ne sont pas disponibles. Le choix du seuil de pauvreté importe dans cette comparaison. Les tendances fondées sur la mesure de faible revenu après impôt (une mesure relative de la pauvreté qui augmente parallèlement aux hausses du revenu médian) laissent croire que la pauvreté au Nouveau-Brunswick a augmenté au cours de la période d'étude en question. Toutefois, les tendances fondées sur la mesure du panier de consommation (une mesure absolue de la pauvreté qui croît avec l'inflation) laissent croire que la pauvreté a diminué. Cette différence dans les résultats est particulièrement évidente pour les aînés dont les niveaux de pauvreté ont augmenté selon la mesure de faible revenu après impôt et diminué selon la mesure du panier de consommation. Ces résultats suggèrent qu'utiliser la mesure de faible revenu après impôt comme référence donne lieu à une augmentation possible de la pauvreté extrême chez les aînés simplement en raison de la hausse du revenu médian. Il n'y a pas nécessairement un changement significatif dans les conditions de vie des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Les données de recensement de 2016 sur la pauvreté des immigrants révèlent également que **la pauvreté des immigrants correspond presque au double de celle des non-immigrants**, et l'écart entre ces groupes grandit avec le temps.

Nous observons des corrélations semblables entre la pauvreté extrême et certaines variables, peu importe la mesure de pauvreté employée. En utilisant les données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) pour les années 2012 à 2016, nous avons été en mesure de dresser un portrait uniforme des personnes qui vivent dans une pauvreté extrême au Nouveau-Brunswick. D'une année à l'autre, environ 100 000 personnes vivent sous le seuil de la pauvreté dans la province, et 18 000 d'entre elles vivent dans une pauvreté extrême. La pauvreté extrême est relativement rare chez les personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté – elle touche près d'une personne sur cinq. Au fil du temps, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême au Nouveau-Brunswick a diminué, connaissant une baisse marquée en 2016. La prévalence de la pauvreté extrême a également diminué de 2012 à 2016, et la plupart des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté se situent assez près du seuil.

Nos résultats démontrent que **les personnes vivant dans une pauvreté extrême ont davantage**

tendance à être des personnes célibataires d'âge moyen qui vivent seules et reçoivent de l'aide sociale. Le fait d'avoir des enfants ou d'être âgé de plus de 65 ans offre une protection contre la pauvreté extrême grâce aux transferts gouvernementaux additionnels destinés à ces ménages. Il ne semble pas y avoir une relation entre le sexe, la région géographique ou l'éducation et la pauvreté extrême. Finalement, la prévalence de la pauvreté est semblable chez les francophones et les anglophones. En général, il semble que la définition de pauvreté utilisée (mesure de faible revenu après impôt ou mesure du panier de consommation) n'est pas importante pour étudier les corrélations de la pauvreté extrême, mais elle est importante pour estimer la prévalence de la pauvreté extrême.

Le Nouveau-Brunswick est typique de la région de l'Atlantique en ce qui concerne les caractéristiques et les tendances de la pauvreté extrême. La région de l'Atlantique est quant à elle semblable au reste du Canada. Ainsi, **les défis du Nouveau-Brunswick ne sont pas uniques.** Bien qu'il y ait une corrélation entre la pauvreté extrême, le recours aux transferts gouvernementaux (p. ex. : l'aide sociale) et le fait d'être célibataire, cette relation est plus marquée dans les provinces de l'Atlantique, ce qui suppose une avenue possible pour une intervention politique.

Si l'aide sociale, par sa conception, fournit un niveau de soutien qui pousse les personnes célibataires dans la pauvreté extrême afin de préserver les incitatifs au travail, les bénéficiaires d'aide sociale célibataires ont tendance à continuer de vivre dans la pauvreté extrême. **Une solution gouvernementale à la pauvreté extrême serait d'augmenter les prestations d'aide sociale aux personnes célibataires de manière à atteindre un niveau de plus de 50 % de la mesure de faible revenu après impôt.** À titre de référence, le seuil de pauvreté extrême de 2016 pour un ménage d'une personne est 11 328 \$.

Les personnes dans notre échantillon qui travaillent vivent rarement dans une pauvreté extrême; ainsi, il est possible que celles qui demeurent dans une pauvreté extrême ne quittent pas l'aide sociale pour des raisons systématiques, comme une invalidité.

¹La région Atlantique se compose du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Qui vit en situation d'extrême pauvreté?

Résumé

Dans le présent document, nous étudions deux seuils de pauvreté : la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC). De plus, dans notre étude, **l'extrême pauvreté** fait référence aux personnes au revenu inférieur de 50 p. cent ou plus à leur seuil de pauvreté respectif. Nous employons donc deux seuils de pauvreté et deux mesures de l'extrême pauvreté tout au long de ce rapport.

Bien qu'un nombre important de Néo-Brunswickois vivent en dessous des seuils de pauvreté, seulement 1 famille à faible revenu sur 5 est en situation d'extrême pauvreté. La majorité des familles en dessous des seuils de faible revenu étudiés se situent approximativement à 30 p. cent du seuil de pauvreté pendant la période étudiée. Les personnes en situation d'extrême pauvreté ont tendance à être célibataires, d'âge moyen, à vivre de l'aide sociale et à se répartir partout dans la province.

Les transferts qui ciblent des groupes particuliers (c.-à-d. prestations pour enfants ou Sécurité de la vieillesse) semblent faire sortir les personnes de l'extrême pauvreté, comme le démontrent :

- la plus grande probabilité des personnes au-dessus des seuils de pauvreté de déclarer la SV comme principale source de revenu;
- le nombre extrêmement bas de personnes âgées de 65 ans et plus dans le groupe de l'extrême pauvreté;
- le nombre moyen supérieur d'enfants au-dessus du seuil d'extrême pauvreté.

Le travail semble également jouer un rôle de protection contre l'extrême pauvreté, comme les salaires constituent une part plus importante des revenus des personnes au-dessus des seuils d'extrême pauvreté. Pour les personnes au-dessus des seuils d'extrême pauvreté qui dépendent principalement des transferts, les salaires constituent une part du revenu légèrement supérieure. Les prestations d'assurance-emploi (AE) constituent une proportion légèrement supérieure du revenu total des personnes qui dépendent des transferts et qui sont au-dessus du seuil d'extrême pauvreté.

Les femmes représentent une proportion des répondants à faible revenu plus élevée que les hommes et ces proportions sont similaires à la fois au-dessus et en dessous des seuils d'extrême pauvreté.

Sur les cinq années de données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) étudiées (2012-2016), l'extrême pauvreté semble reculer en résultat net au Nouveau-Brunswick et le ratio d'écart s'est resserré pour les personnes vivant en situation d'extrême pauvreté. Cela résulte d'une baisse en dessous des niveaux de référence en 2016, mais aucune tendance constante ne se dégage entre 2012 et 2016.

Vue d'ensemble : totalité de la population

Pour notre analyse, nous utilisons les données de l'ECR (2012-2016) en les totalisant pour toutes

ces années pour le Nouveau-Brunswick. Toutes les estimations sont pondérées lorsqu'il le faut. Nous excluons ceux qui se sont déclarés étudiants à temps partiel ou à temps plein. Pour les cinq échantillons d'une année, nos observations non pondérées sont au nombre de 13 601.

Nous présentons des résultats, à la fois pour la mesure de faible revenu (MFR) et pour la mesure du panier de consommation (MPC) :

- 15,2 % des répondants déclarent un revenu total qui fait passer leur unité familiale **en dessous de la MFR**. Notre échantillon représente environ 3 301 740 personnes sur cinq ans, dont approximativement 502 060 sont en dessous de la MFR, soit approximativement 100 000 personnes par année (tableau 1);
- 12,4 % des répondants déclarent un revenu total qui fait passer leur unité familiale **en dessous de la MPC**. Par conséquent, cela représente environ 410 060 personnes sous la MPC, soit approximativement 82 000 personnes par année (tableau 1).

Ces proportions demeurent à peu près stables sur les cinq années de l'enquête étudiées, ce qui représente approximativement entre 80 000 et 110 000 personnes par année. La MFR s'applique chaque année à plus de personnes et le large éventail du nombre estimé de personnes s'explique par les fluctuations de ces deux seuils dans des directions opposées.

Tableau 1 : Proportion des répondants et nombre estimé de personnes en dessous des seuils de faible revenu, par année

Proportion des répondants en dessous des seuils de faible revenu, par année						
	Année					Résultat final
	2012	2013	2014	2015	2016	
Proportion en dessous de la MFR	15,2 %	14,4 %	14,8 %	16,7 %	15,0 %	15,2 %
Proportion en dessous de la MPC	13,7 %	12,3 %	11,7 %	12,5 %	12,0 %	12,4 %

Nombre estimé de personnes en dessous des seuils de faible revenu, par année					
	Année				
	2012	2013	2014	2015	2016
Proportion en dessous de la MFR	99 660	96 040	97 380	109 470	99 520
Proportion en dessous de la MPC	90 110	81 620	76 820	81 800	79 730
Différence (MFR-MPC)	9 550	14 420	20 560	27 670	19 790

On attribue aux personnes en dessous des seuils de faible revenu un « ratio d'écart ». Le ratio d'écart mesure l'importance de la différence (qu'on appelle « l'écart ») entre le revenu autodéclaré et le seuil de revenu, divisée par le seuil. En d'autres termes, le ratio d'écart correspond au pourcentage du seuil qui n'est pas couvert par le revenu de la famille, à savoir la « profondeur de leur pauvreté ». Un ratio d'écart de 10 signifie que la famille se situe à 10 % en dessous de la valeur du seuil. Un ratio d'écart de 50 ou plus par rapport à la MFR correspond

à la définition de « l'extrême pauvreté » du Nouveau-Brunswick.

- Le **ratio d'écart** moyen pour les répondants en dessous de la **MFR** est de 26,88 %.
 - Pour 17,4 % des personnes en dessous de la **MFR**, le **ratio d'écart est supérieur à 50 %**.
- Le **ratio d'écart** moyen pour les répondants en dessous de la **MPC** est de 28,04 %.
 - Pour 18,8 % des personnes en dessous de la **MPC**, le **ratio d'écart est supérieur à 50 %**.

Ces chiffres représentent approximativement 87 410 personnes vivant en situation d'extrême pauvreté d'après la MFR et 77 010 personnes pour qui le ratio d'écart est supérieur à 50 % par rapport à la MPC pour cette période de cinq années (tableau 2).

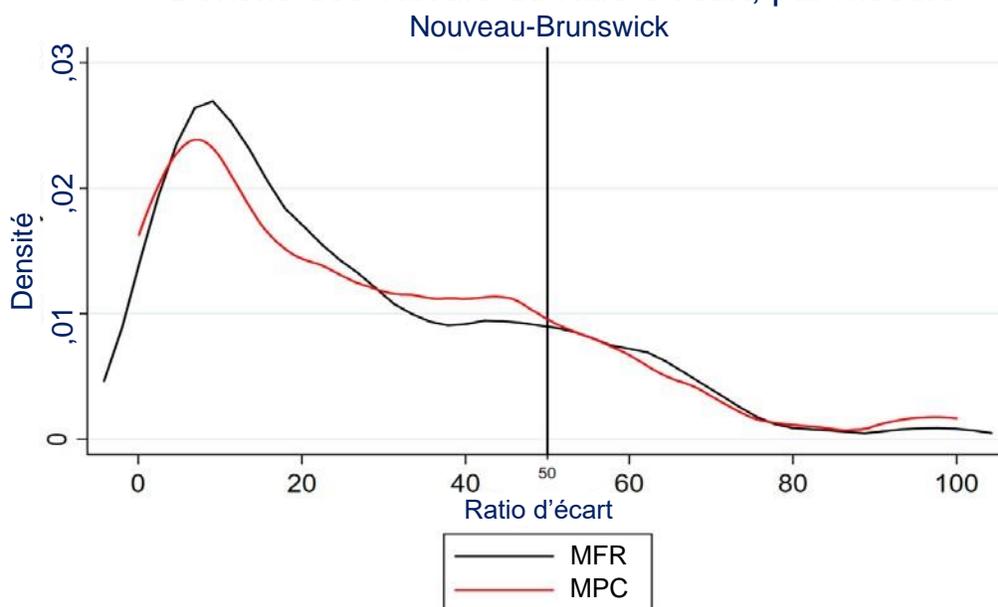
Les estimations annuelles sont présentées au tableau 2. Ces mesures sont constantes d'une année sur l'autre, bien que nous constatons une certaine fluctuation dans les ratios d'écart moyens de la MPC. Le ratio d'écart n'est pas très élevé pour la majorité des personnes en dessous de l'un ou l'autre des seuils – un fait dont la moyenne ne rend pas compte.

Tableau 2 : Ratio d'écart moyen, par année, en pourcentage et en nombre de personnes au ratio d'écart > 50 %					
	Année				
	2012	2013	2014	2015	2016
Ratio d'écart moyen (MFR)	27,81	26,79	28,73	26,36	24,77
Ratio d'écart moyen (MPC)	27,51	28,13	30,18	29,20	25,31
Pourcentage de personnes au ratio d'écart > 50% (MFR)	18,37 %	17,79 %	21,24 %	18,55 %	11,09 %
Pourcentage de personnes au ratio d'écart > 50 % (MPC)	20,59 %	16,98 %	23,08 %	17,48 %	15,78 %
Nombre estimé de personnes au ratio d'écart > 50% (MFR)	18 300	17 090	20 680	20 300	11 040
Nombre estimé de personnes au ratio d'écart > 50% (MPC)	18 550	13 860	17 730	14 300	12 580

Les fonctions de densité des ratios d'écart sont présentées ci-dessous (figure 1) pour les personnes en dessous de la MFR et de la MPC.

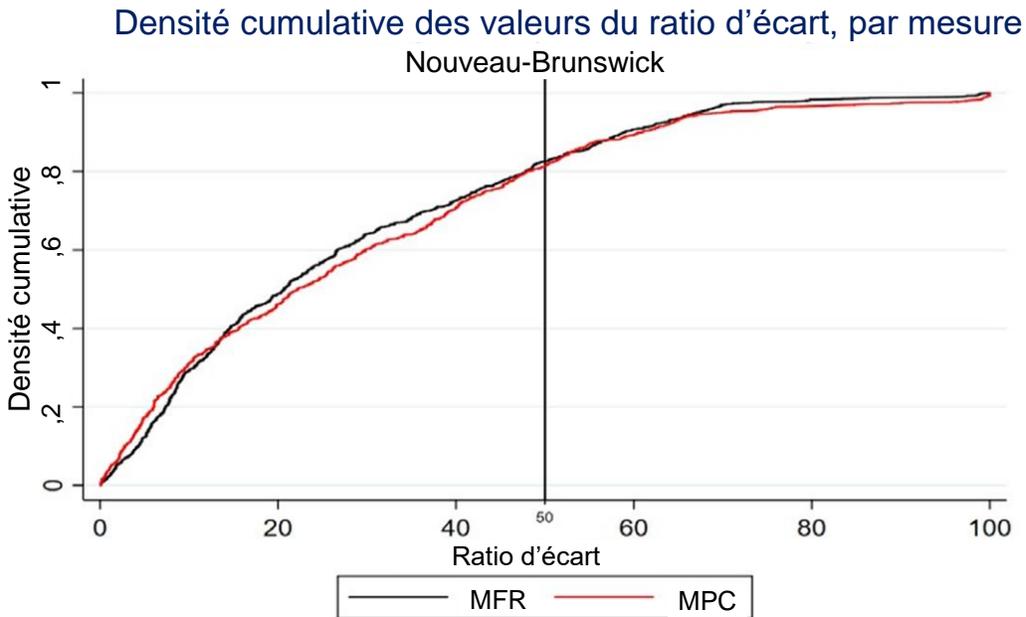
Figure 1 : Densité des valeurs du ratio d'écart, par mesure

Densité des valeurs du ratio d'écart, par mesure



Le ratio d'écart modal est inférieur à 10 % pour les deux mesures. Pour une petite proportion des personnes en dessous d'une des mesures de faible revenu ou de l'autre, le ratio d'écart est supérieur à 50, et la distribution cumulative ci-dessous (figure 2) montre qu'approximativement 20 % des personnes en dessous des deux seuils vivent en situation d'extrême pauvreté.

Figure 2 : Densité cumulative des valeurs du ratio d'écart, par mesure



Quand on la mesure par année, la densité de l'extrême pauvreté semble s'être améliorée. Dans les figures 3 et 4, la zone située sous la courbe à la droite du seuil d'extrême pauvreté pour l'année 2012 est plus étendue que pour 2016 et cette zone semble avoir fluctué, mais aussi diminué, au fil du temps.

Figure 3 : Densité du ratio d'écart pour la MPC, par année

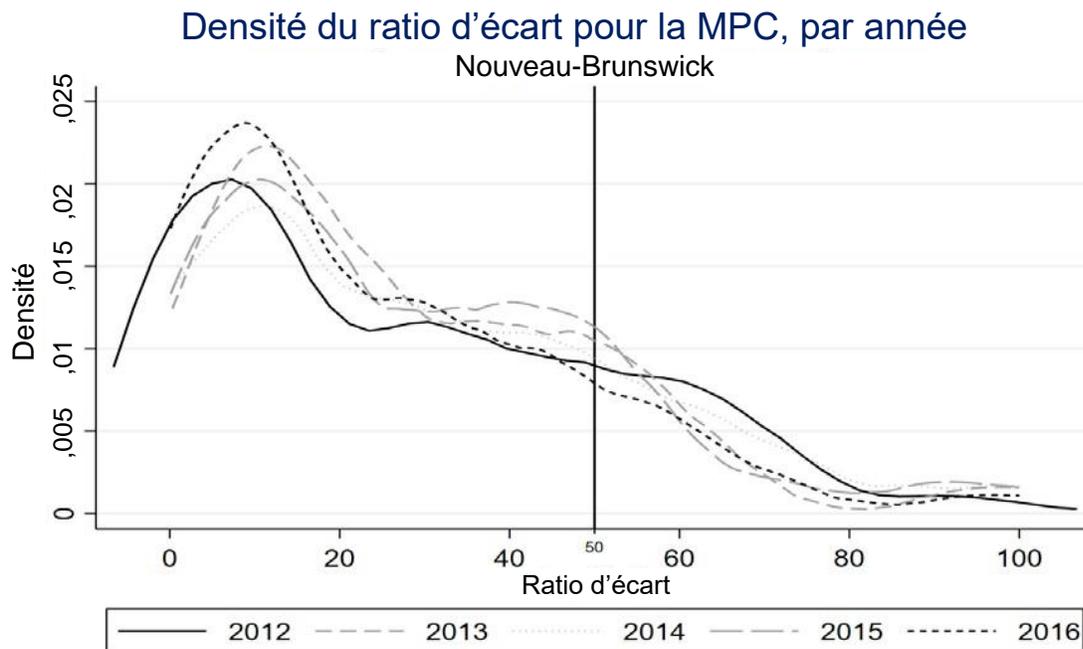
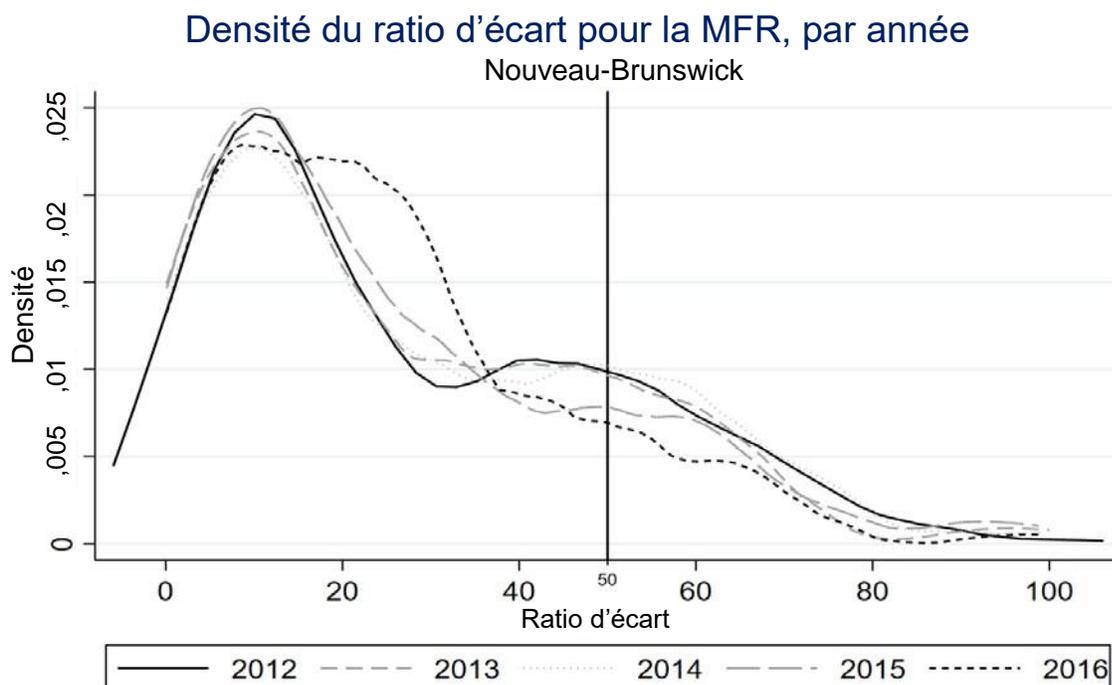


Figure 4 : Densité du ratio d'écart pour la MFR, par année



Personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté par rapport au reste du groupe à faible revenu²

Dans toute cette section, nous analysons deux groupes : les personnes qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté et celles qui sont en dessous du seuil pertinent, mais pas dans une situation d'extrême pauvreté. Ces groupes sont mutuellement exclusifs, mais nous raccourcissons leur appellation par souci de concision. Par exemple, au lieu d'écrire « le groupe en dessous de la MFR, mais pas d'une extrême pauvreté », nous utilisons simplement l'appellation « En dessous de la MFR » dans nos tableaux.

Sexe

Le tableau 3 montre la proportion d'hommes et de femmes en dessous des deux seuils de faible revenu. La proportion d'hommes et de femmes au revenu supérieurs et inférieurs aux seuils d'extrême pauvreté est similaire. Au total, cependant, les femmes sont plus fortement représentées parmi les répondants au faible revenu.

² Comme les données de l'ECR ne contiennent aucune information montrant la variation du statut d'immigrant, nous ne la traitons pas dans cette section et nous l'aborderons dans une section ultérieure sur les données du recensement.

Tableau 3 : Sexe des personnes en dessous des seuils de faible revenu et en situation d'extrême pauvreté, MFR et MPC				
	MFR		MPC	
	En dessous de la MFR	Extrême pauvreté	En dessous de la MPC	Extrême pauvreté
Femmes	55,8 %	54,8 %	55,1 %	53,7 %
Hommes	44,2 %	45,2 %	44,9 %	46,3 %

État matrimonial

Les figures ci-dessous montrent la proportion des différents états matrimoniaux au sein des différents groupes. Par exemple, la première barre indique qu'approximativement 34 % de ceux en dessous de la MFR, mais au-dessus du seuil d'extrême pauvreté, sont mariés. Ceux vivant dans une situation d'extrême pauvreté sont plus susceptibles d'être célibataires, séparés ou divorcés que ceux qui sont en dessous des seuils de faible revenu, mais pas en situation d'extrême pauvreté.

Figure 5 : Proportion des types d'états matrimoniaux de ceux en dessous du seuil de faible revenu ou en situation d'extrême pauvreté, MFR et MPC

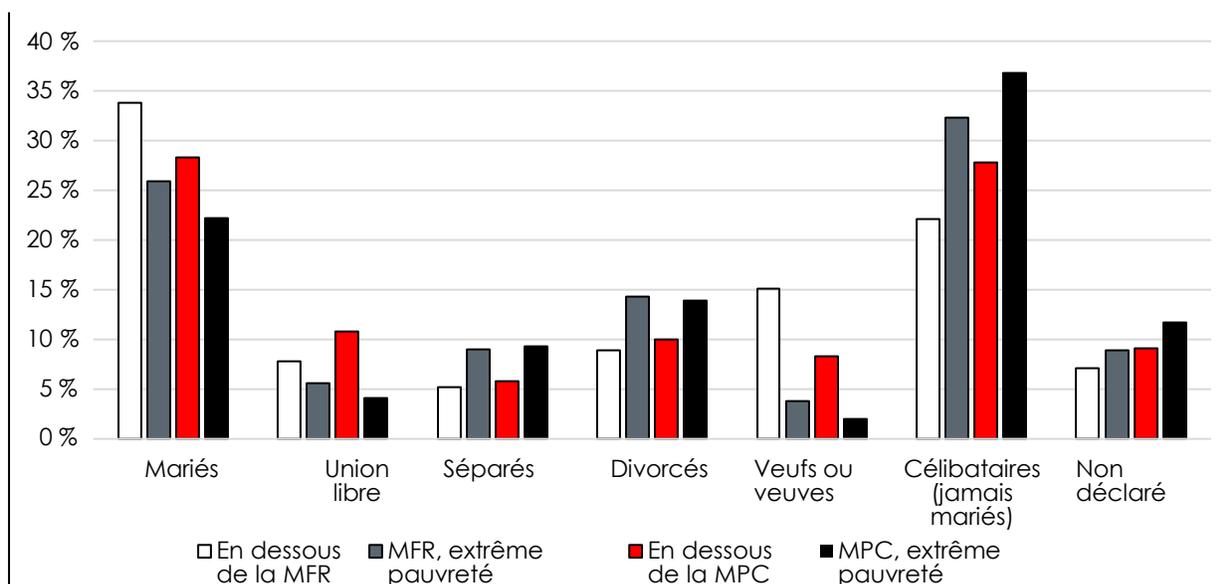
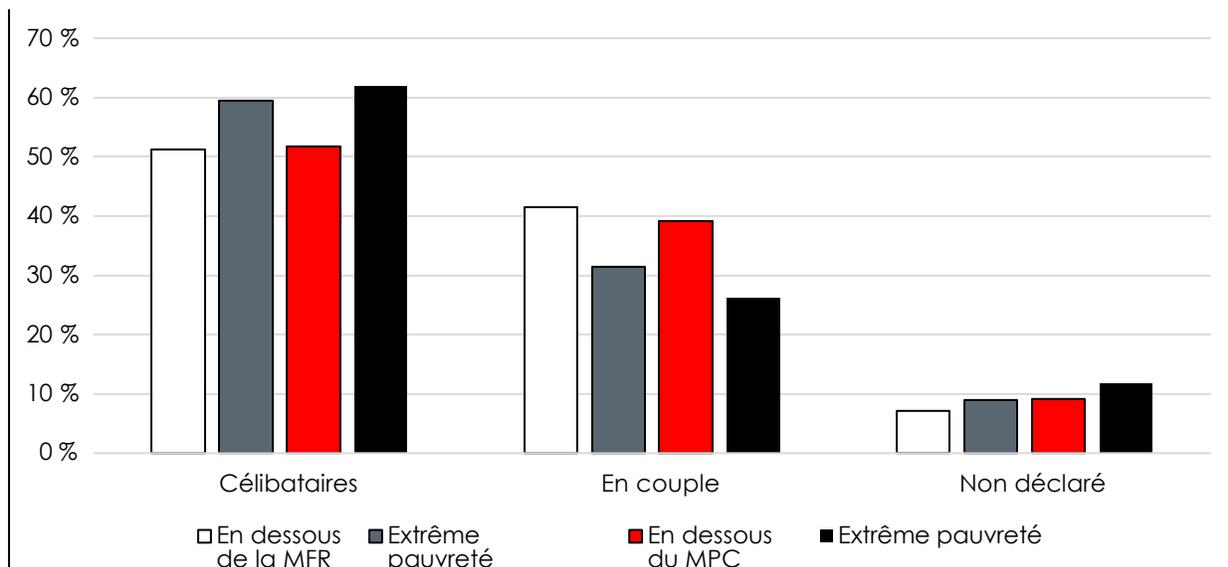


Figure 6 : Proportion du statut de célibataire par rapport à celui de couple pour ceux en dessous du seuil de faible revenu ou en situation d'extrême pauvreté, MFR et MPC



Âge

Les répartitions par âge de ceux en dessous des seuils de pauvreté, mais pas en situation d'extrême pauvreté, sont représentés en gris dans les graphiques ci-dessous. Les barres noires montrent la répartition de ceux en situation d'extrême pauvreté selon leur âge. Sous l'un comme sous l'autre des seuils de pauvreté, les enfants sont moins susceptibles de vivre en situation d'extrême pauvreté et les personnes âgées de 65 ans ou plus sont beaucoup moins susceptibles de vivre en situation d'extrême pauvreté. La majorité des personnes en situation d'extrême pauvreté sont âgées de 45 à 64 ans et la différence de répartition est plus évidente dans l'échantillon de la MFR que dans celui de la MPC.

Figure 7 : Répartition selon l'âge : en dessous de la MFR ou extrême pauvreté

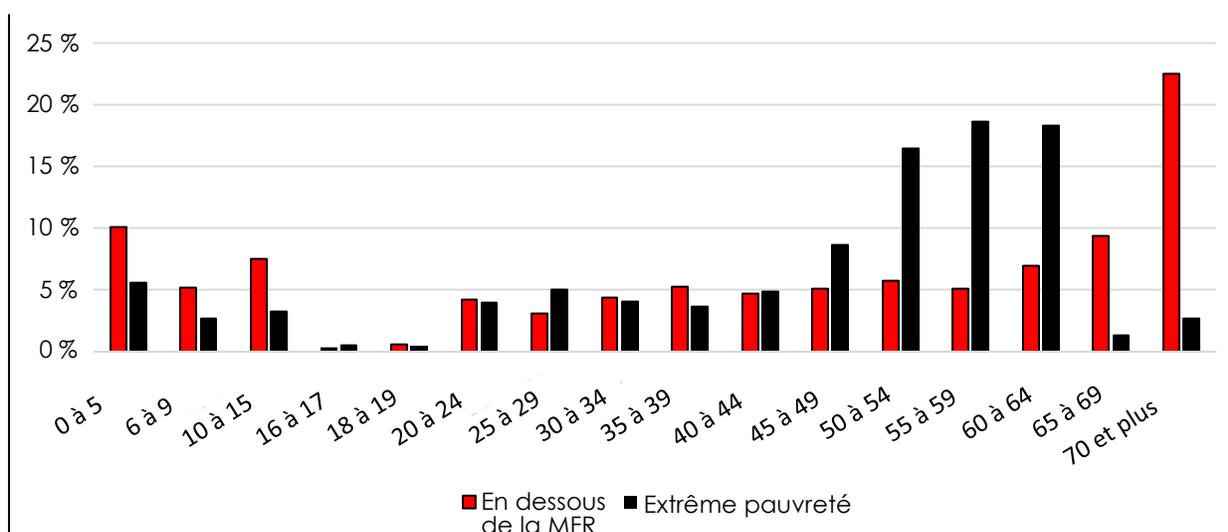
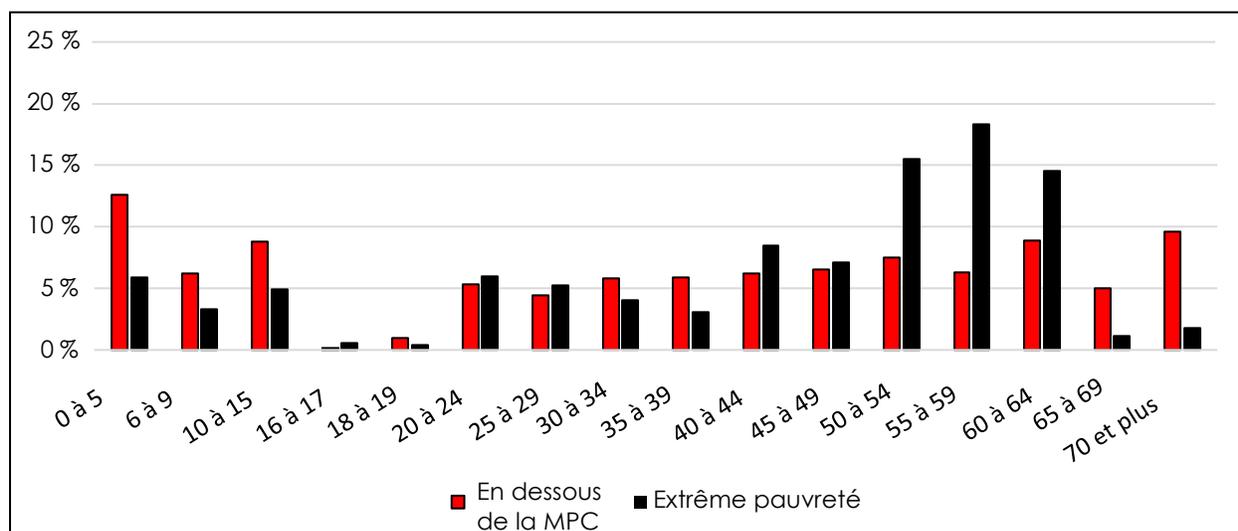


Figure 8 : Répartition selon l'âge : en dessous de la MPC ou extrême pauvreté



Éducation

En moyenne, les taux d'achèvement des études secondaires sont similaires pour ceux au-dessus et en dessous du seuil de pauvreté pour les deux mesures de la pauvreté : la MFR et la MPC.

	MFR		MPC	
	En dessous de la MFR	Extrême pauvreté	En dessous de la MPC	Extrême pauvreté
Non achevées	46,2 %	44,0 %	36,6 %	41,4 %
Achevées	51,3 %	51,1 %	59,9 %	54,0 %
Non déclaré	2,5 %	4,9 %	3,5 %	4,7 %

Nombre d'enfants par structure du ménage

Une famille de recensement se compose d'un couple ou d'une personne adulte seule vivant avec des enfants ou non. La famille économique – l'unité de référence fréquente dans les rapports sur la MFR ou la MPC – est plus large et englobe d'autres membres de la famille vivant dans le même logement. Par exemple, une famille de recensement d'une seule personne dans une famille économique d'une seule personne est une personne célibataire vivant seule. Une famille de recensement d'une seule personne dans une famille économique de plusieurs personnes pourrait être une personne âgée vivant avec la famille de son enfant adulte.

Les structures de la famille de recensement montrent que les personnes qui vivent en situation d'extrême pauvreté sont beaucoup plus susceptibles d'être célibataires et de vivre seules. Les couples avec enfants sont moins susceptibles d'être dans une situation d'extrême pauvreté. Les mères célibataires sont légèrement moins susceptibles de vivre dans des conditions d'extrême pauvreté définies par la MFR et beaucoup moins susceptibles de vivre dans des conditions d'extrême pauvreté définies par la MPC.

Tableau 5 : Structure familiale pour ceux au-dessus et en dessous du seuil d'extrême pauvreté				
	MFR		MPC	
	Sous la MFR	Extrême pauvreté	Sous la MPC	Extrême pauvreté
FR* d'une personne dans une FC d'une personne**	29,66 %	50,39 %	26,82 %	54,85 %
FR* d'une personne dans une FC de plusieurs personnes**	1,94 %	1,88 %	2,62 %	1,17 %
Couple sans enfant	20,10 %	20,98 %	14,75 %	13,57 %
Couple avec enfants < 24	26,86 %	9,47 %	29,25 %	12,70 %
Couple avec enfants > 25	1,25 %	0,82 %	0,63 %	0,93 %
Femme monoparentale, enfant <24	14,91 %	13,15 %	21,41 %	13,01 %
Femme monoparentale, enfant >25	3,49 %	2,07 %	3,15 %	1,31 %
Homme monoparental, enfant <24	1,25 %	0,66 %	1,18 %	1,79 %
Homme monoparental, enfant >25	0,52 %	0,60 %	0,19 %	0,68 %

*FR = famille de recensement

**FC = famille économique

Tableau 6 : Nombre moyen d'enfants pour les types de familles de recensement sélectionnés, au-dessus et en dessous des seuils d'extrême pauvreté				
	MFR		MPC	
	Sous la MFR	Extrême pauvreté	Sous la MPC	Extrême pauvreté
Couple avec enfants < 24	2,64	1,46	2,47	1,68
Femme monoparentale, enfant < 24	2,02	1,78	2,05	1,96
Homme monoparental, enfant < 24	1,82	1,00 ^e	1,76	1,00 ^e

^e Les observations qui sous-tendent cette estimation sont si peu nombreuses qu'il est très improbable qu'elle représente cette population.

Comme le tableau 6 le montre, ceux qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté ont moins d'enfants que les ménages comparables au-dessus du seuil d'extrême pauvreté.

À côté : le concept de « familles économiques »

On cite des mesures de la pauvreté comme la Mesure de faible revenu (MFR) et la Mesure du panier de consommation (MPC) au sujet des familles économiques³. D'une manière générale, les ménages se composent de toutes les personnes vivant dans le même logement, alors que les familles économiques sont apparentées d'une façon ou

d'une autre. Les colocataires ne font pas partie de la même famille économique, sauf s'ils sont également apparentés. Dans la conversation, on ne dirait pas que des colocataires sont les membres du même « ménage ». Cette différence est importante dans l'analyse des chiffres sur les personnes à faible revenu, puisque des personnes peuvent partager un logement pour économiser de l'argent, ce qui les place dans le même ménage, mais on les compterait quand même comme deux familles économiques à faible revenu.

³ De plus amples renseignements sur le concept de famille économique et sur ses différences avec la définition d'un ménage de Statistique Canada sont disponibles à l'adresse http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&id=238685.

Sous-région géographique

Tableau 7 : Sous-région géographique pour ceux au-dessus et en dessous des seuils d'extrême pauvreté				
	MFR		MPC	
	Sous la MFR	Extrême pauvreté	Sous la MFR	Extrême pauvreté
N.-B. rural	32,97 %	25,42 %	29,16 %	22,73 %
Fredericton et villes < 100 000	35,13 %	43,69 %	43,12 %	50,33 %
Saint John et Moncton	31,90 %	30,89 %	27,71 %	26,94 %

Nos données ne contiennent que les régions géographiques citées dans le tableau 7. À cause du classement des données de l'ECR accessibles au public par catégorie – c.-à-d. trois régions géographiques – nous ne pouvons pas dissocier Fredericton de villes comme Miramichi, Bathurst, ou Campbellton. Les Néo-Brunswickois en situation d'extrême pauvreté sont plus susceptibles de vivre à Fredericton et dans d'autres villes de moins de 100 000 habitants.

Variables liées au revenu

Principale source de revenu

Le tableau ci-dessous montre la principale source de revenu déclarée pour chaque groupe.

Tableau 8 : Principale source de revenu pour ceux au-dessus et en dessous des seuils d'extrême pauvreté				
	MFR		MPC	
	En dessous de la MFR	Extrême pauvreté	En dessous de la MFR	Extrême pauvreté
Salaires	26,81 %	9,83 %	36,43 %	11,72 %
Travail autonome	3,57 %	3,95 %	4,52 %	5,33 %
Transferts gouvernementaux	67,23 %	82,90 %	56,78 %	79,08 %
Revenus de placement	0,38 %	1,52 %	0,47 %	1,72 %

Pensions de retraite privées	1,24 %	0,14 %	1,16 %	0,00 %
Autre	0,77 %	1,66 %	0,64 %	2,14 %

Approximativement 41 % de ceux en dessous de la MPC, mais au-dessus du seuil d'extrême pauvreté, déclarent que leur salaire ou leur travail autonome constitue leur principale source de revenu. La proportion des personnes en situation d'extrême pauvreté mesurée par la MPC déclarant la même source de revenu est d'approximativement 17 %. Environ 80 % de ceux en situation d'extrême pauvreté déclarent que les transferts gouvernementaux sont leur principale source de revenu. Ceux au-dessus des seuils d'extrême pauvreté sont plus susceptibles de gagner un salaire, alors que ceux en dessous des seuils d'extrême pauvreté sont plus susceptibles de vivre des transferts gouvernementaux. Dans tous les groupes à faible revenu étudiés, les transferts gouvernementaux sont quand même la principale source de revenu.

Le revenu moyen après impôt pour ceux qui déclarent que les transferts constituent leur principale source de revenu est de 25 630 \$ pour les familles économiques **en dessous de la MFR** (revenu médian = 23 810 \$) et de 10 100 \$ pour les familles économiques **en dessous de la MFR et en situation d'extrême pauvreté** (revenu médian = 9 775 \$). Les familles économiques **en dessous de la MPC** reçoivent 22 750 \$ en moyenne (revenu médian = 21 320 \$) et celles **en dessous de la MPC et en situation d'extrême pauvreté** reçoivent 8 960 \$ (revenu médian = 8 500 \$). La taille des familles économiques vivant en situation d'extrême pauvreté est plus petite et la taille moyenne des familles économiques au-dessus des seuils d'extrême pauvreté (MFR = 2,4; MPC = 2,5) est supérieure à celle des familles en dessous des seuils d'extrême pauvreté (MFR et MPC = 1,7).

Transferts reçus

Les graphiques ci-dessous correspondent aux familles économiques dont le revenu provient principalement des sources gouvernementales. Pour les familles au-dessus et en dessous de l'un ou l'autre seuil (MFR ou MPC), nous comparons le montant moyen de l'argent provenant de chaque source avec le revenu moyen après impôt. Ces proportions montrent l'importance des différents transferts pour ceux au-dessus et en dessous du seuil d'extrême pauvreté.

Figure 9 : Part du revenu total, par source, pour ceux au-dessous et en dessous du seuil d'extrême pauvreté de la MFR

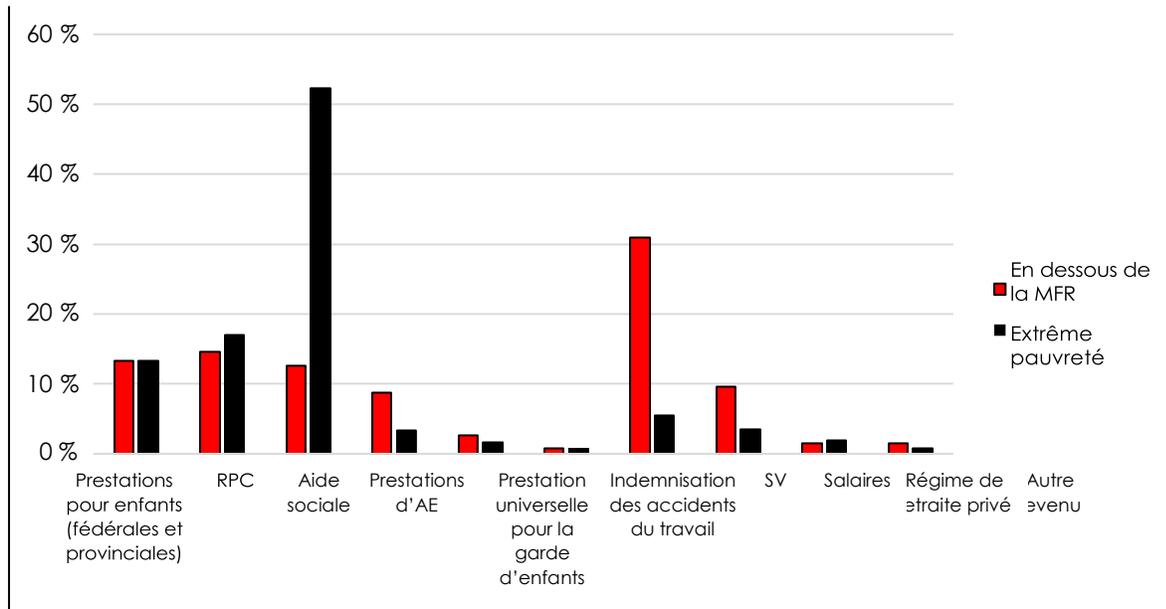
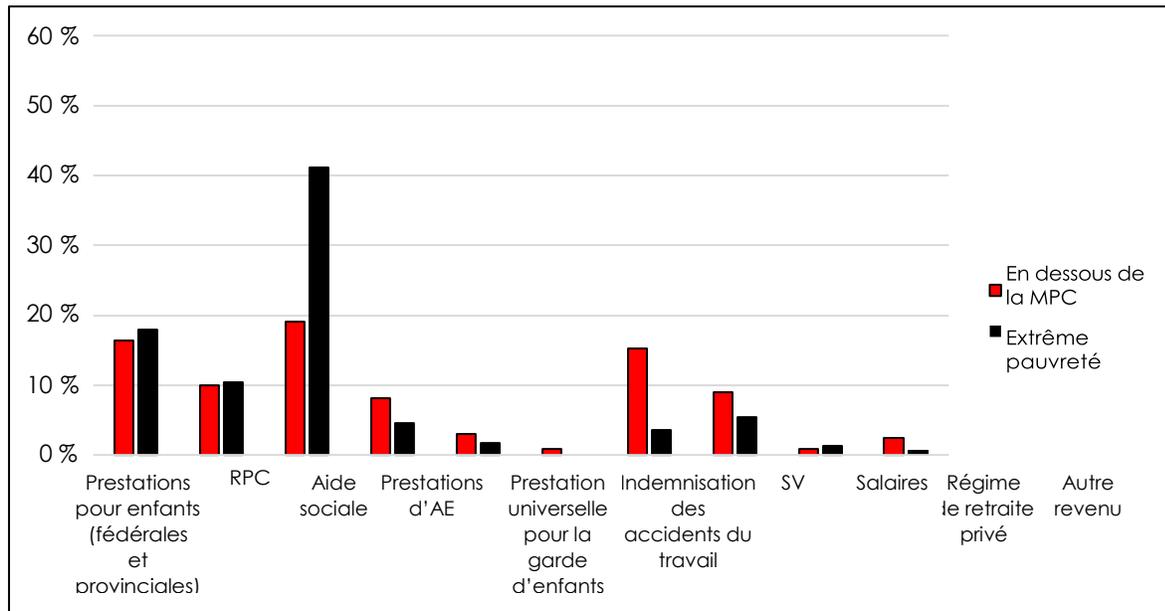


Figure 10 : Part du revenu total, par source, pour ceux au-dessous et en dessous du seuil d'extrême pauvreté de la MPC



Ceux qui sont en dessous du seuil d'extrême pauvreté et qui déclarent que les transferts gouvernementaux sont leur principale source de revenu reçoivent principalement l'aide sociale. Les groupes au-dessus du seuil d'extrême pauvreté reçoivent les prestations pour enfant, le RPC, l'aide sociale, la SV et des salaires à parts approximativement égales. La répartition selon l'âge pour ceux au-dessus et en dessous du seuil d'extrême pauvreté indique que la SV est plus importante pour ceux qui sont au-dessus du seuil d'extrême pauvreté.

Comparaison des personnes en situation d'extrême pauvreté et des personnes sur toute l'échelle des revenus

Résumé

Les modèles ci-dessous montrent des tendances similaires à celles des statistiques sommaires ci-dessus, tout en faisant ressortir les covariations les plus importantes dans l'extrême pauvreté – principalement gagner un revenu d'une autre source que des salaires (les transferts gouvernementaux en particulier), être célibataire et vivre à Fredericton ou dans d'autres villes néo-brunswickoises de moins de 100 000 personnes. Ces variables sont toutes associées à l'extrême pauvreté. Avoir des enfants est associé de manière négative à l'extrême pauvreté et avoir plus de 65 ans protège de l'extrême pauvreté. L'éducation (définie par l'achèvement des études secondaires) semble n'avoir aucune relation avec l'extrême pauvreté, comme le fait d'être parent célibataire.

Nous modélisons également des facteurs associés aux personnes au-dessous du seuil de pauvreté par rapport au reste de l'échelle des revenus. Les sources de revenu non salariales sont associées à la situation de faible revenu, comme le fait d'être célibataire ou de sexe féminin. Certaines variables diffèrent dans leur relation avec la pauvreté selon la mesure employée, mais les résultats généraux concordent avec les statistiques sommaires précédentes.

Il existe une forte corrélation entre les transferts gouvernementaux et la vie en situation d'extrême pauvreté. Les corrélations d'autres variables démographiques sont faibles, par comparaison. Si l'aide sociale fournit un niveau de soutien qui plonge les personnes célibataires dans l'extrême pauvreté afin de préserver les incitatifs au travail, les bénéficiaires d'aide sociale célibataires peuvent demeurer dans l'extrême pauvreté. Une solution gouvernementale à l'extrême pauvreté consisterait à augmenter les prestations d'aide sociale aux personnes célibataires jusqu'à un niveau supérieur de 50 % à la MFR. À titre de référence, le seuil d'extrême pauvreté de 2016 pour un ménage d'une personne est de 11 328 \$.

Comparaison de l'extrême pauvreté et de la situation en dessous du seuil de pauvreté

Certaines caractéristiques sont courantes chez les personnes en situation d'extrême pauvreté. En revanche, pour recenser les facteurs plus caractéristiques des personnes en situation d'extrême pauvreté que de celles en dessous du seuil de pauvreté, mais non en situation d'extrême pauvreté, un modèle est nécessaire. Le tableau 9 présente des modèles de régression logistique pour les personnes en dessous du seuil de pauvreté et des coefficients de probabilité. Une valeur supérieure à 1 signifie une association positive de la variable en question avec la situation d'extrême pauvreté et une variable inférieure à 1 signifie une association négative. Quand on utilise la mesure MPC, le célibat est un indicateur indépendant d'extrême pauvreté. Dans les deux modèles MFR et MPC, avoir 65 ans ou plus est associé à une probabilité d'extrême pauvreté beaucoup plus basse, ce qui correspond aux conditions d'admissibilité à la SV. Avoir des enfants chez soi rend l'extrême pauvreté d'un ménage moins probable. À l'échelle régionale, le problème de l'extrême pauvreté semble plutôt lié à Fredericton et aux autres petites villes qu'aux zones rurales, mais le classement géographique des données ne nous permet pas de constater dans quels lieux la corrélation avec l'extrême pauvreté est la plus élevée. Par exemple, les données traitent Saint John et Moncton comme des villes homogènes,

ce qui n'est peut-être pas le cas.

Cette information confirme la notion que les personnes qui vivent des transferts gouvernementaux, les célibataires et celles qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite sont plus susceptibles de vivre dans une situation d'extrême pauvreté. Le groupe de référence pour la source de revenu dans les tableaux ci-dessous est composé de ceux qui perçoivent un salaire; les groupes de référence pour les données démographiques sont les personnes mariées, les personnes de sexe féminin, les personnes âgées de 35 à 39 ans, celles qui n'ont pas achevé leurs études secondaires et celles qui vivent dans une zone rurale.

Tableau 9 : Régression logistique pour ceux vivant en situation d'extrême pauvreté (1) et en dessous du seuil de pauvreté (0), avec coefficients de probabilité		
VARIABLES	MFR, extrême pauvreté	MPC, extrême pauvreté
Principale source de revenu		
Travail autonome	2,64* (1,13)	3,19* (1,27)
Transferts	6,41* (1,70)	5,55* (1,44)
Autre†	3,72* (1,67)	5,22* (2,30)
Données démographiques		
Célibataire	1,42 (0,31)	2,22* (0,60)
Homme	0,94 (0,14)	0,89 (0,14)
Enfants < 24	0,21* (0,08)	0,58 (0,23)
Interaction : célibataire et enfants < 24	1,20 (0,43)	0,39* (0,16)
Âge 0 à 5	0,87 (0,44)	1,02 (0,59)
Âge 6 à 9	0,79 (0,44)	1,35 (0,84)
Âge 10 à 15	0,69 (0,38)	1,30 (0,77)
Âge 16 à 17	1,26 (1,28)	2,75 (3,28)
Âge 18 à 19	1,33 (1,23)	1,38 (1,32)
Âge 20 à 24	1,17 (0,68)	1,97 (1,14)
Âge 25 à 29	2,14 (1,12)	1,73 (1,04)
Âge 30 à 34	1,34 (0,70)	1,35 (0,78)
Âge 40 à 44	1,29 (0,65)	2,53 (1,31)
Âge 45 à 49	1,31 (0,59)	1,13 (0,58)
Âge 50 à 54	1,90 (0,86)	1,97 (0,99)
Âge 55 à 59	1,97 (0,87)	2,33 (1,12)
Âge 60 à 64	1,15 (0,52)	1,16 (0,57)
Âge 65 à 69	0,05* (0,03)	0,12* (0,09)
Âge 70+	0,04* (0,02)	0,08* (0,05)
Études secondaires achevées	1,04 (0,05)	1,02 (0,06)

Fredericton et villes < 100 000	1,51* (0,26)	1,59* (0,29)
Saint John et Moncton	1,34 (0,26)	1,17 (0,26)
Constante	0,07* (0,03)	0,04* (0,02)
Observations	2 098	1 642

Erreurs-types robustes entre parenthèses

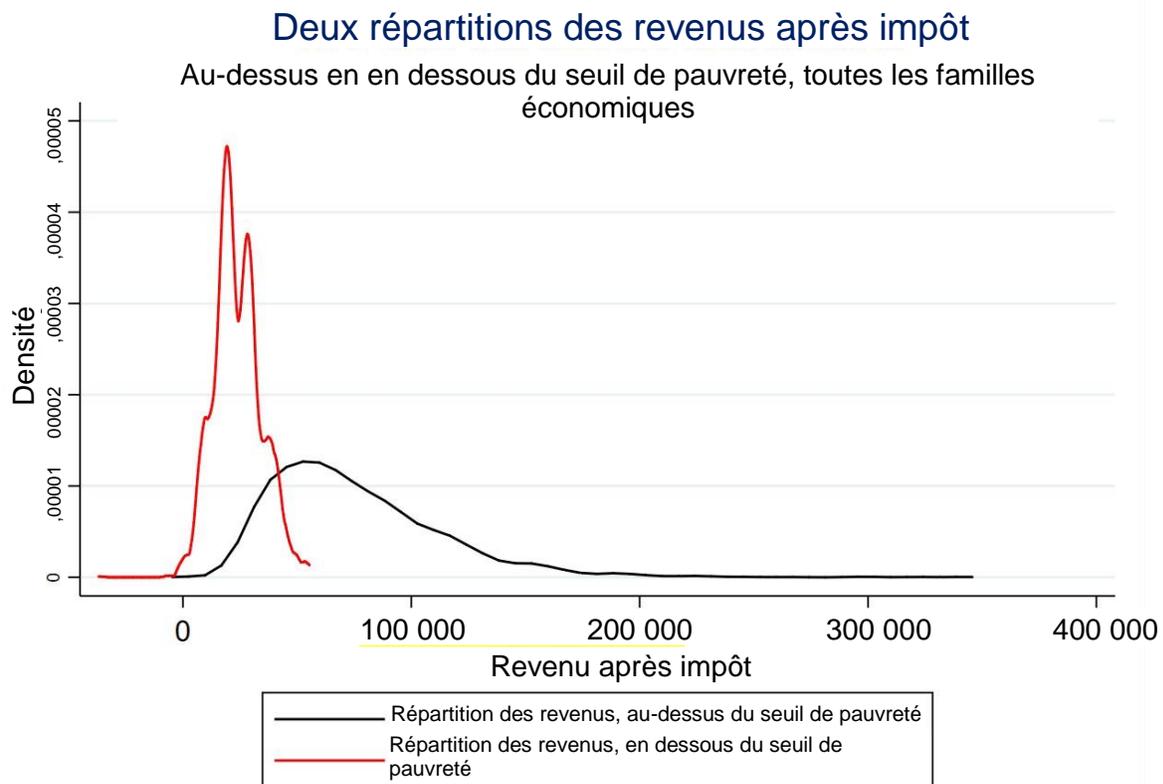
* $p < 0,05$

† « Autre » englobe les catégories citées précédemment, « Revenus de placement », « Pensions de retraite privées » et d'autres types de revenus qui ne correspondent à aucune des catégories précédentes, comme les indemnités de départ ou les bourses d'études, qui représentent au total environ 0,7 % de l'échantillon (voir tableau 8). Les coefficients de probabilité indiquent la probabilité de l'association d'une variable avec l'extrême pauvreté. Une valeur supérieure à 1 signifie une association positive de la variable en question avec une situation d'extrême pauvreté et une valeur inférieure à 1 signifie une association négative. Par exemple, pour une personne dont la principale source de revenu est constituée par les transferts, la probabilité de vivre en situation d'extrême pauvreté mesurée par la MFR est 6,41 fois supérieure à cette probabilité pour une personne salariée.

Autres observations à propos de la répartition des revenus

Les comparaisons entre les personnes en situation d'extrême pauvreté et celles en dessous du seuil de pauvreté se limitent aux personnes à faible revenu. Pour déterminer si des facteurs sont associés de manière significative à la pauvreté, nous devons comparer les personnes en dessous du seuil de pauvreté à celles qui se situent ailleurs dans la répartition des revenus. La figure 11 montre la répartition des revenus pour les familles économiques au-dessus et en dessous de la MFR.

Figure 11 : Deux répartitions des revenus après impôt, MFR



Ceux en dessous du seuil de pauvreté sont regroupés autour de valeurs de revenu plus faibles, mais quelques valeurs de revenu très élevées font partie de notre échantillon. Pour comparer de manière significative ceux qui sont au-dessus et ceux qui sont en dessous de la MFR, nous restreignons notre analyse à ceux dont le revenu de la famille économique est inférieur à 120 000 \$ — soit environ 90 % de notre échantillon.

Le tableau 10 ci-dessous montre l'association entre les covariations et la situation en dessous de l'un ou l'autre des seuils de pauvreté (MFR ou MPC). Pour ces deux seuils de pauvreté, une source de revenu principale autre qu'un salaire est associée positivement à la situation de faible revenu, de même que le célibat. Être de sexe masculin est associé négativement à la situation en dessous de l'un ou l'autre des seuils de pauvreté. Dans ces modèles, le choix du seuil de pauvreté importe pour certaines variables. Avoir des enfants dans la famille économique est associé à la situation en dessous de la MFR, mais pas en dessous de la MPC. Avoir plus de 65 ans est associé négativement à un faible revenu. De plus, vivre à Fredericton ou dans une autre ville du Nouveau-Brunswick de moins de 100 000 habitants est associé positivement à la situation en dessous de la MPC, mais pas de la MFR. Parallèlement, vivre à Saint John et à Moncton est associé négativement à la pauvreté mesurée par la MPC, mais pas à la pauvreté mesurée par la MFR.

Tableau 10 : Régression logistique pour ceux vivant en dessous (1) et au-dessus du seuil de pauvreté (0), avec coefficients de probabilité		
VARIABLES	En dessous de la MFR	En dessous de la MPC
Principale source de revenu		
Travail autonome	4,81*	4,74*
	(0,76)	(0,76)
Transferts	21,85*	14,72*
	(1,89)	(1,27)
Autre†	1,23	1,17
	(0,21)	(0,21)
Données démographiques		
Célibataire	3,45*	4,08*
	(0,29)	(0,42)
Homme	0,86*	0,85*
	(0,06)	(0,06)
Enfants <24	1,32*	1,26
	(0,15)	(0,17)
Interaction : célibataire et enfants < 24	0,56*	0,74*
	(0,08)	(0,11)
Âge 0 à 5	1,62	1,76*
	(0,42)	(0,47)
Âge 6 à 9	1,20	1,21
	(0,32)	(0,34)
Âge 10 à 15	1,15	1,14
	(0,30)	(0,31)
Âge 16 à 17	1,50	0,82
	(1,01)	(0,58)
Âge 18 à 19	1,62	3,01*
	(1,06)	(1,67)
Âge 20 à 24	1,77*	2,28*
	(0,46)	(0,59)
Âge 25 à 29	0,60*	0,82
	(0,15)	(0,19)
Âge 30 à 34	0,81	1,02
	(0,18)	(0,23)
Âge 40 à 44	0,67	1,04
	(0,14)	(0,22)
Âge 45 à 49	0,75	0,87
	(0,15)	(0,18)
Âge 50 à 54	0,66*	0,81
	(0,13)	(0,16)
Âge 55 à 59	0,66*	0,81
	(0,13)	(0,17)
Âge 60 à 64	0,61*	0,75
	(0,12)	(0,16)
Âge 65 à 69	0,29*	0,15*
	(0,06)	(0,03)

Âge 70+	0,27*	0,10*
	(0,05)	(0,02)
Études secondaires achevées	1,02	1,05
	(0,04)	(0,04)
Fredericton et villes < 100 000	0,82*	1,35*
	(0,06)	(0,11)
Saint John et Moncton	0,87	0,82
	(0,07)	(0,08)
Constante	0,06*	0,04*
	(0,01)	(0,01)
Observations	12 279	12 279

Erreurs-types robustes entre parenthèses

* $p < 0.05$

† « Autre » englobe les catégories citées précédemment, « Revenus de placement », « Pensions de retraite privées » et d'autres types de revenus qui ne correspondent à aucune des catégories précédentes, comme les indemnités de départ ou les bourses d'études, qui représentent au total environ 0,7 % de l'échantillon (voir tableau 8).

Les coefficients de probabilité indiquent la probabilité de l'association d'une variable avec l'extrême pauvreté. Une valeur supérieure à 1 signifie une association positive de la variable en question avec une situation d'extrême pauvreté et une valeur inférieure à 1 signifie une association négative. Par exemple, une personne dont la principale source de revenu est constituée par les transferts est 21,85 fois plus susceptible d'être en dessous de la MFR qu'une personne salariée.

Comparaison de la pauvreté et de l'extrême pauvreté au Nouveau-Brunswick et dans le reste de la région de l'Atlantique⁴ et au Canada

Résumé

L'extrême pauvreté dans le reste de la région de l'Atlantique est similaire à celle au Nouveau-Brunswick sur le plan de sa prévalence et de sa corrélation avec des variables potentiellement importantes. L'extrême pauvreté dans la région de l'Atlantique est également similaire à celle du Canada dans son ensemble, à quelques exceptions près. En effet, déclarer les transferts en tant que principale source de revenu est plus probablement associé à l'extrême pauvreté au Nouveau-Brunswick ou dans les provinces de l'Atlantique qu'à être célibataire. La corrélation plus forte des transferts et de l'extrême pauvreté au Nouveau-Brunswick et dans les provinces de l'Atlantique en général indique que les transferts dans ces régions sont peut-être moins généreux que dans le reste du Canada.

La conclusion la plus importante tirée des modèles ci-dessous est la similarité de la relation entre la pauvreté et ses covariations dans le reste de l'Atlantique et du Canada et de cette relation au Nouveau-Brunswick. Les transferts étaient en corrélation avec l'extrême pauvreté, mais cette association était plus forte au Nouveau-Brunswick et dans les provinces de l'Atlantique que dans le reste du Canada. Fait intéressant, l'association entre recevoir des transferts et l'extrême pauvreté dans les provinces de l'Atlantique ou au Nouveau-Brunswick était *plus faible* que dans le reste du Canada. Le célibat est en corrélation avec l'extrême pauvreté et avec la situation en dessous du seuil de pauvreté dans la majorité des modèles.

La répartition des revenus au Nouveau-Brunswick et dans les régions de l'Atlantique semble très similaire. En général, il semble que la définition de la pauvreté utilisée (MFR ou MPC) n'est pas importante pour étudier les corrélations de l'extrême pauvreté, mais qu'elle est importante pour estimer sa prévalence.

Vivre en situation d'extrême pauvreté par rapport à vivre en dessous du seuil de pauvreté dans tout le pays

La prévalence de la pauvreté est légèrement supérieure dans les provinces de l'Atlantique à celle du reste du pays. En revanche, qu'elle soit mesurée par la MFR ou par la MPC, la pauvreté au Nouveau-Brunswick est similaire à celle des autres provinces de l'Atlantique. Quand on compare les personnes vivant dans une situation **d'extrême pauvreté** à celles en dessous du seuil de pauvreté, la prévalence est similaire au Nouveau-Brunswick et dans le reste des provinces de l'Atlantique pour la MFR, mais la valeur est supérieure au Nouveau-Brunswick pour la MPC. La proportion nationale des personnes en situation d'extrême pauvreté est supérieure à celle du Nouveau-Brunswick pour ces deux mesures.

Tableau 11 : Sous le seuil de pauvreté et d'extrême pauvreté au Canada			
	Nouve au- Brunswick	Autres provinces de l'Atlantique	Canada (sauf N.-B.)
Proportion sous MFR	15,2 %	14,8 %	12,9 %
Proportion sous MPC	12,4 %	12,2 %	10,7 %

Extrême pauvreté (MFR)	17,4 %	17,4 %	18,3 %
Extrême pauvreté (MPC)	18,8 %	17,5 %	20,9 %

La région de l'Atlantique se compose du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les modèles de régression ci-dessous montrent l'association entre les covariations et démontrent si une personne en dessous du seuil de pauvreté est en situation d'extrême pauvreté, et si une personne est en dessous du seuil de pauvreté ou non. Les modèles fournis sont constitués des personnes du Nouveau-Brunswick, des personnes du reste des provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse) et des personnes du reste du Canada (y compris les provinces de l'Atlantique à l'exception du N.-B.). Ces modèles sont identiques à ceux de l'analyse précédente, à part l'exclusion des variables géographiques au Nouveau-Brunswick.

Les coefficients estimés des modèles ci-dessous sont qualitativement similaires à ceux des modèles de l'analyse précédente et les tendances de la direction, de l'ampleur et de la signification sont similaires dans toutes les régions. Recevoir des transferts et être célibataire sont d'importantes corrélations avec le faible revenu ou la situation d'extrême pauvreté. Être admissible aux prestations de SV protège efficacement contre le faible revenu ou la situation d'extrême pauvreté. Le Nouveau-Brunswick ne présente pas de différence significative dans les coefficients des modèles, ce qui implique que les études à l'échelle nationale pourraient s'appliquer au Nouveau-Brunswick et aux provinces de l'Atlantique. Par exemple, la méthode d'estimation du coût de la vie en comparant les prestations de l'assurance sociale avec le logement abordable par type de famille donne une idée de l'adéquation des prestations d'assurance sociale⁵.

Répartitions des revenus

Les répartitions des revenus entre les différents seuils de faible revenu au Nouveau-Brunswick et dans le reste des provinces de l'Atlantique sont similaires. En effet, la plupart des personnes sont très proches du seuil (à 20 % près). Les répartitions de la MFR sont presque identiques, mais dans les répartitions de la MPC, les autres provinces de l'Atlantique comptent plus de personnes plus proches du seuil que le Nouveau-Brunswick. Les deux répartitions des revenus indiquent l'une et l'autre que la majorité des personnes sont très proches du seuil de pauvreté, ce que le changement de mesure du seuil ne modifie pas de manière significative.

⁵ Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez Kneebone, R., et Wilkins, M. (2019). Measuring and responding to income poverty. *SPP Research Paper 12(3)*. [https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2019/02/Income-Poverty-Kneebone - Wilkins.pdf](https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2019/02/Income-Poverty-Kneebone-Wilkins.pdf)

Figure 12 : Densité du ratio d'écart, pour ceux en dessous de la MFR

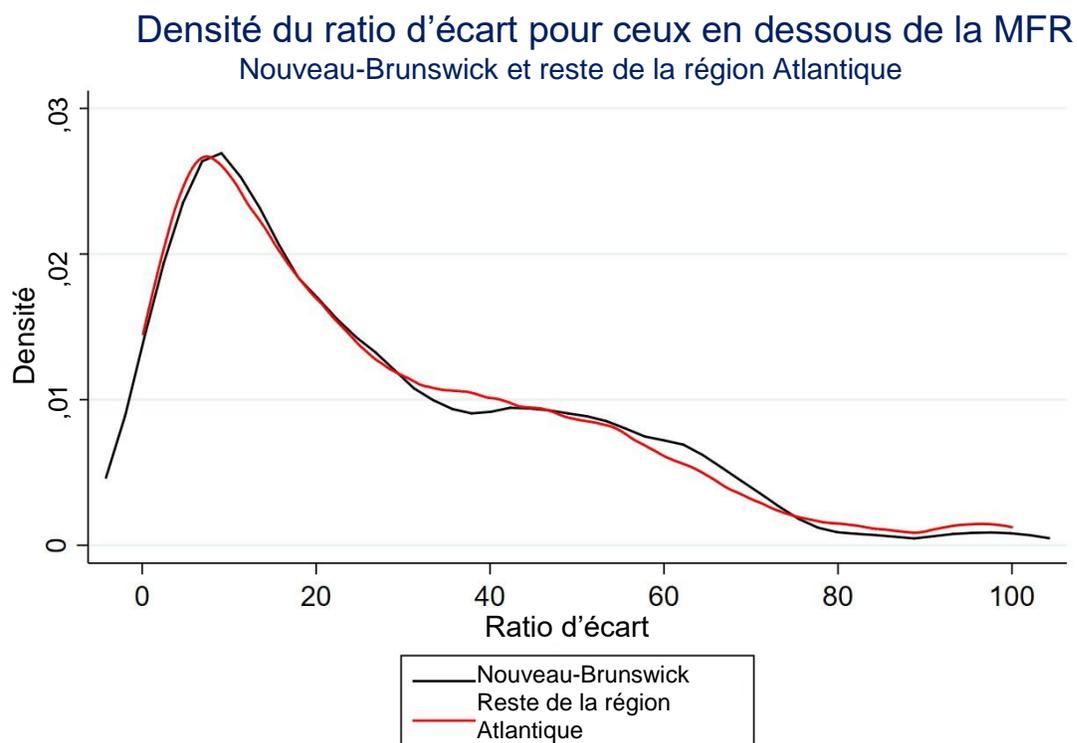


Figure 13 : Densité du ratio d'écart, pour ceux en dessous de la MPC

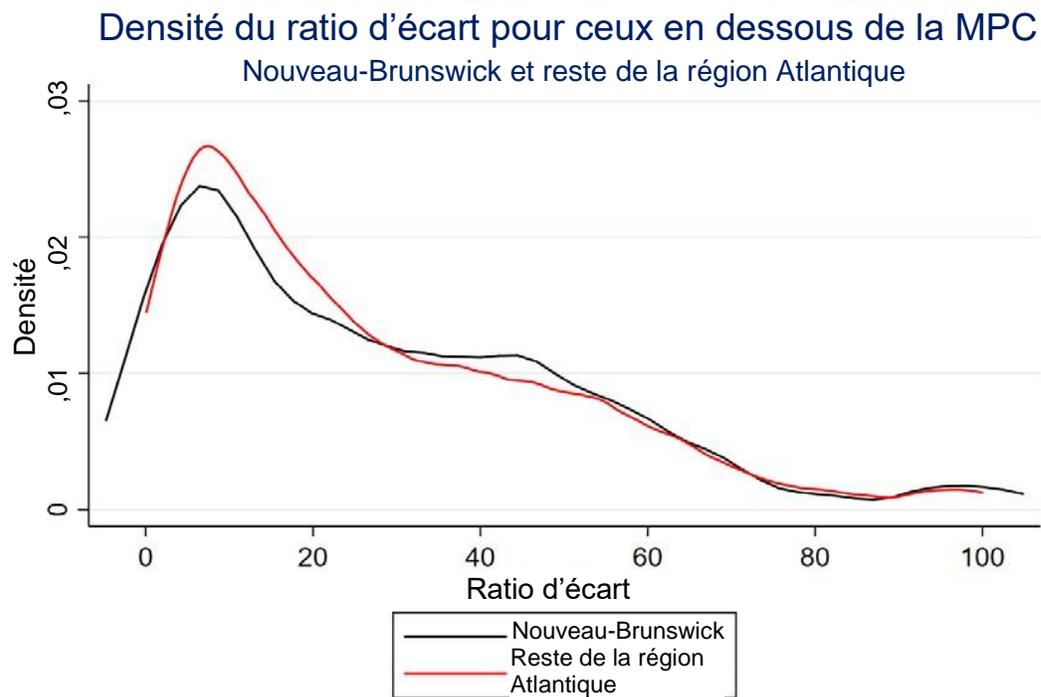


Tableau 12 : Coefficients de probabilité de la régression logistique des personnes en situation d'extrême pauvreté (1) et en dessous du seuil de pauvreté (0)						
VARIABLES	LIM			MBM		
	N.-B.	Atlantique	Canada	N.-B.	Atlantique	Canada
Travail autonome	2,53* (1,07)	2,15* (0,70)	2,50* (0,26)	2,38* (0,96)	1,20 (0,39)	2,14* (0,23)
Transferts	6,36* (1,71)	7,58* (1,47)	3,62* (0,29)	3,97* (1,10)	2,84* (0,52)	2,09* (0,17)
Autre†	3,90* (1,74)	3,10* (1,12)	4,91* (0,60)	4,12* (1,89)	3,27* (1,22)	4,71* (0,64)
Célibataire	1,46 (0,31)	1,52* (0,20)	1,20* (0,09)	2,11* (0,55)	1,54* (0,24)	0,98 (0,08)
Homme	0,94 (0,14)	0,98 (0,10)	1,09 (0,05)	0,89 (0,15)	1,03 (0,12)	1,11 (0,06)
Enfants <24	0,21* (0,08)	0,41* (0,08)	0,44* (0,04)	0,59 (0,23)	0,44* (0,10)	0,41* (0,04)
Interaction : célibataire et enfants<24	1,18 (0,40)	0,80 (0,16)	1,00 (0,10)	0,42* (0,17)	0,77 (0,18)	1,22 (0,14)
Âge 0 à 5	0,92 (0,46)	1,36 (0,48)	0,55* (0,09)	1,31 (0,77)	1,59 (0,59)	0,62* (0,11)
Âge 6 à 9	0,84 (0,45)	1,52 (0,56)	0,63* (0,11)	1,34 (0,86)	1,50 (0,59)	0,69 (0,13)
Âge 10 à 15	0,71 (0,39)	1,32 (0,48)	0,71* (0,12)	1,31 (0,81)	1,48 (0,56)	0,70 (0,13)
Âge 16 à 17	1,38 (1,39)	0,73 (0,75)	1,50 (0,71)	3,40 (3,92)	0,20 (0,22)	1,34 (0,69)
Âge 18 à 19	1,22 (1,09)	0,35 (0,28)	1,27 (0,40)	1,48 (1,42)	0,94 (0,74)	1,33 (0,47)
Âge 20 à 24	1,20 (0,70)	1,43 (0,52)	1,17 (0,20)	1,85 (1,16)	1,15 (0,42)	1,58* (0,28)
Âge 25 à 29	2,26 (1,19)	1,05 (0,39)	0,88 (0,14)	2,69 (1,66)	1,16 (0,41)	0,98 (0,16)
Âge 30 à 34	1,38 (0,71)	2,50* (0,81)	0,83 (0,12)	1,40 (0,83)	1,49 (0,50)	1,05 (0,16)
Âge 40 à 44	1,38 (0,69)	1,11 (0,36)	1,10 (0,15)	2,83 (1,53)	0,95 (0,32)	1,17 (0,18)
Âge 45 à 49	1,33 (0,60)	1,72 (0,51)	1,11 (0,15)	1,38 (0,70)	0,97 (0,29)	0,93 (0,14)
Âge 50 à 54	1,91 (0,87)	1,54 (0,44)	1,05 (0,14)	2,17 (1,11)	1,02 (0,30)	1,02 (0,14)
Âge 55 à 59	1,94 (0,86)	1,58 (0,45)	1,01 (0,13)	2,56 (1,25)	1,08 (0,31)	0,90 (0,13)
Âge 60 à 64	1,13 (0,51)	1,02 (0,29)	0,82 (0,11)	1,34 (0,66)	0,78 (0,23)	0,70* (0,10)
Âge 65 à 69	0,05* (0,03)	0,09* (0,03)	0,13* (0,02)	0,16* (0,12)	0,11* (0,05)	0,26* (0,05)
Âge 70+	0,04* (0,02)	0,03* (0,01)	0,06* (0,01)	0,11* (0,07)	0,06* (0,03)	0,18* (0,03)
Études secondaires achevées	1,04 (0,05)	0,99 (0,04)	1,06* (0,02)	1,01 (0,05)	0,93 (0,04)	1,05* (0,02)

Constante	0,08*	0,06*	0,13*	0,06*	0,14*	0,22*
	(0,04)	(0,02)	(0,02)	(0,04)	(0,04)	(0,03)
Observations	2 098	4 614	30 126	1 428	3 178	20 176

Erreurs-types robustes entre parenthèses

* $p < 0.05$

† « Autre » englobe les catégories citées précédemment, « Revenus de placement », « Pensions de retraite privées » et d'autres types de revenus qui ne correspondent à aucune des catégories précédentes, comme les indemnités de départ ou les bourses d'études, qui représentent au total environ 0,7 % de l'échantillon (voir tableau 8).

Les coefficients de probabilité indiquent la probabilité de l'association d'une variable avec l'extrême pauvreté. Une valeur supérieure à 1 signifie une association positive de la variable en question avec une situation d'extrême pauvreté et une valeur inférieure à 1 signifie une association négative. Par exemple, pour une personne dont la principale source de revenu est constituée par les transferts au Nouveau-Brunswick, la probabilité de vivre en situation d'extrême pauvreté, mesurée par la MFR, est 6,36 fois supérieure à cette probabilité pour une personne salariée.

Tableau 13 : Coefficients de probabilité de la régression logistique de ceux en dessous (1) et de ceux au-dessus du seuil de pauvreté (0)						
VARIABLES	MFR			MPC		
	N.-B.	Atlantique	Canada	N.-B.	Atlantique	Canada
Travail autonome	4,88*	4,83*	7,71*	4,87*	5,83*	8,20*
	(0,77)	(0,55)	(0,33)	(0,77)	(0,69)	(0,38)
Transferts	21,95*	23,47*	34,40*	14,78*	19,93*	27,81*
	(1,90)	(1,40)	(1,05)	(1,26)	(1,24)	(0,89)
Autre†	1,22	1,02	2,54*	1,20	1,08	2,47*
	(0,21)	(0,12)	(0,13)	(0,21)	(0,14)	(0,14)
Célibataire	3,41*	2,84*	2,72*	4,06*	4,53*	3,21*
	(0,28)	(0,16)	(0,09)	(0,41)	(0,30)	(0,13)
Homme	0,86*	0,92	0,94*	0,85*	0,96	0,98
	(0,06)	(0,04)	(0,02)	(0,06)	(0,05)	(0,03)
Enfants <24	1,32*	1,13	1,51*	1,25	1,10	1,11*
	(0,15)	(0,08)	(0,06)	(0,17)	(0,09)	(0,05)
Interaction : célibataire et enfants <24	0,57*	0,85	0,51*	0,75	0,75*	0,53*
	(0,08)	(0,09)	(0,03)	(0,11)	(0,08)	(0,03)
Âge 0 à 5	1,62	1,98*	1,34*	1,84*	1,43	0,99
	(0,41)	(0,41)	(0,14)	(0,49)	(0,33)	(0,10)
Âge 6 à 9	1,20	2,45*	1,45*	1,25	1,38	0,99
	(0,32)	(0,53)	(0,16)	(0,35)	(0,33)	(0,10)
Âge 10 à 15	1,16	1,99*	1,37*	1,17	1,25	0,95
	(0,30)	(0,42)	(0,15)	(0,31)	(0,29)	(0,10)
Âge 16 à 17	1,46	1,26	0,74	0,79	0,37	0,80
	(0,98)	(0,59)	(0,22)	(0,59)	(0,29)	(0,24)
Âge 18 à 19	1,67	1,68	1,86*	2,80	1,69	2,19*
			*			

	(1,09)	(0,59)	(0,36)	(1,58)	(0,57)	(0,41)
Âge 20 à 24	1,78*	1,20	1,23 *	2,23*	1,38	1,61*
	(0,46)	(0,23)	(0,11)	(0,57)	(0,26)	(0,14)
Âge 25 à 29	0,59*	0,76	0,91	0,82	0,97	1,16*
	(0,15)	(0,13)	(0,07)	(0,19)	(0,15)	(0,09)
Âge 30 à 34	0,81	1,12	0,98	1,03	1,04	0,99
	(0,18)	(0,18)	(0,07)	(0,23)	(0,16)	(0,07)
Âge 40 à 44	0,67	0,87	1,08	1,03	0,70*	1,10
	(0,14)	(0,13)	(0,08)	(0,22)	(0,11)	(0,08)
Âge 45 à 49	0,76	0,92	1,02	0,87	0,68*	0,94
	(0,15)	(0,14)	(0,07)	(0,18)	(0,10)	(0,07)
Âge 50 à 54	0,67*	0,87	1,12	0,83	0,71*	0,95
	(0,13)	(0,12)	(0,08)	(0,17)	(0,10)	(0,06)
Âge 55 à 59	0,67*	0,78	1,08	0,82	0,65*	0,87
	(0,13)	(0,11)	(0,07)	(0,17)	(0,09)	(0,06)
Âge 60 à 64	0,62*	0,75*	0,81 *	0,77	0,53*	0,59*
	(0,12)	(0,11)	(0,06)	(0,16)	(0,08)	(0,04)
Âge 65 à 69	0,30*	0,31*	0,22 *	0,15*	0,12*	0,10*
	(0,06)	(0,04)	(0,02)	(0,03)	(0,02)	(0,01)
Âge 70+	0,27*	0,32*	0,17 *	0,10*	0,07*	0,05*
	(0,05)	(0,04)	(0,01)	(0,02)	(0,01)	(0,00)
Études secondaires achevées	1,01	0,93*	1,00	1,04	1,00	1,05*
	(0,04)	(0,03)	(0,02)	(0,04)	(0,03)	(0,02)
Constante	0,05*	0,05*	0,03 *	0,04*	0,04*	0,03*
	(0,01)	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,00)
Observations	12 279	27 221	203 329	12 279	27 221	203 329

Erreurs-types robustes entre parenthèses

* $p < 0.05$

« Autre » englobe les catégories citées précédemment, « Revenus de placement », « Pensions de retraite privées » et d'autres types de revenus qui ne correspondent à aucune des catégories précédentes, comme les indemnités de départ ou les bourses d'études, qui représentent au total environ 0,7 % de l'échantillon (voir tableau 8).

Les coefficients de probabilité indiquent la probabilité de l'association d'une variable avec l'extrême pauvreté. Une valeur supérieure à 1 signifie une association positive de la variable en question avec une situation d'extrême pauvreté et une valeur inférieure à 1 signifie une association négative. Par exemple, une personne au Nouveau-Brunswick pour qui les transferts constituent la principale source de revenu est 21,95 fois plus susceptible d'être en dessous de la MFR qu'une personne salariée.

Comparaison de la pauvreté au Nouveau-Brunswick, dans la région de l'Atlantique et au Canada, de 2006 à 2016, en utilisant les données du Recensement et la série des données socioéconomiques en temps réel

Résumé

Dans le présent rapport, nous nous appuyons sur deux sources de données : les fichiers de microdonnées à grande diffusion du Recensement de population de Statistique Canada et la série de tableaux de données socio-économiques en temps réel publiés par Statistique Canada. Aucune information sur l'extrême pauvreté n'est disponible dans les microdonnées du Recensement, mais le ratio d'écart moyen est disponible par le truchement de Statistique Canada. Tous les chiffres cités sont relatifs au Nouveau-Brunswick, sauf indication contraire.

Selon la mesure MFR, la prévalence du faible revenu a baissé légèrement de 2006 à 2016, alors que la mesure MPC fait apparaître une baisse régulière de la pauvreté pendant la même période. La différence entre les résultats de la MFR et de la MPC est la plus évidente pour les personnes âgées. Avoir plus de 65 ans est associé à une prévalence supérieure du faible revenu mesurée par la MFR. C'est un phénomène uniforme sur l'ensemble du Canada qui est lié aux augmentations de la MFR (une mesure fondée sur le revenu médian) contrairement aux pensions de la SV (indexées à l'inflation). Comme la MFR augmente plus rapidement que les prestations fixes de la SV, la pauvreté des personnes âgées mesurée par la MFR a augmenté au fil du temps. Parallèlement, la pauvreté mesurée par la MPC baisse chez les personnes âgées.

En utilisant les microdonnées du recensement de 2016, nous avons constaté que la prévalence du faible revenu chez les immigrants est approximativement le double de celle des non-immigrants. Les célibataires sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu que les personnes mariées selon n'importe quel paramètre observé (ce qui est conforme aux constatations fondées sur les données de l'ECR). Les différences entre ces groupes (immigrants/non-immigrants, célibataires/personnes mariées) semblent légèrement en hausse au fil du temps. En moyenne, la probabilité de vivre dans la pauvreté est la même pour les francophones et pour les anglophones.

Le Nouveau-Brunswick est similaire au reste du Canada atlantique, mais plus pauvre que la moyenne canadienne

Les niveaux de pauvreté au Nouveau-Brunswick, mesurés par la MFR et la MPC, sont similaires à ceux de toutes les provinces de l'Atlantique et les ratios d'écart qui leur sont associés sont également très similaires. En fait, la pauvreté mesurée par la MFR et les ratios d'écart sont tout aussi similaires au début et à la fin de la période de dix ans étudiée. La pauvreté mesurée par la MPC a diminué au fil du temps au Nouveau-Brunswick, les ratios d'écart qui lui sont associés ayant augmenté avant de baisser en 2016. Les tendances à long terme de la MFR ont tendance à correspondre à ses tendances à court terme en fluctuant d'approximativement 15 % sur le plan de la prévalence. Le ratio d'écart est supérieur à l'échelle du Canada, ce qui veut dire que la personne à faible revenu moyenne au Canada est dans une situation moins favorable que la personne à faible revenu moyenne au Nouveau-Brunswick.

Figure 14 : Prévalence selon la MFR et ratio d'écart (toutes les valeurs sont exprimées en %)

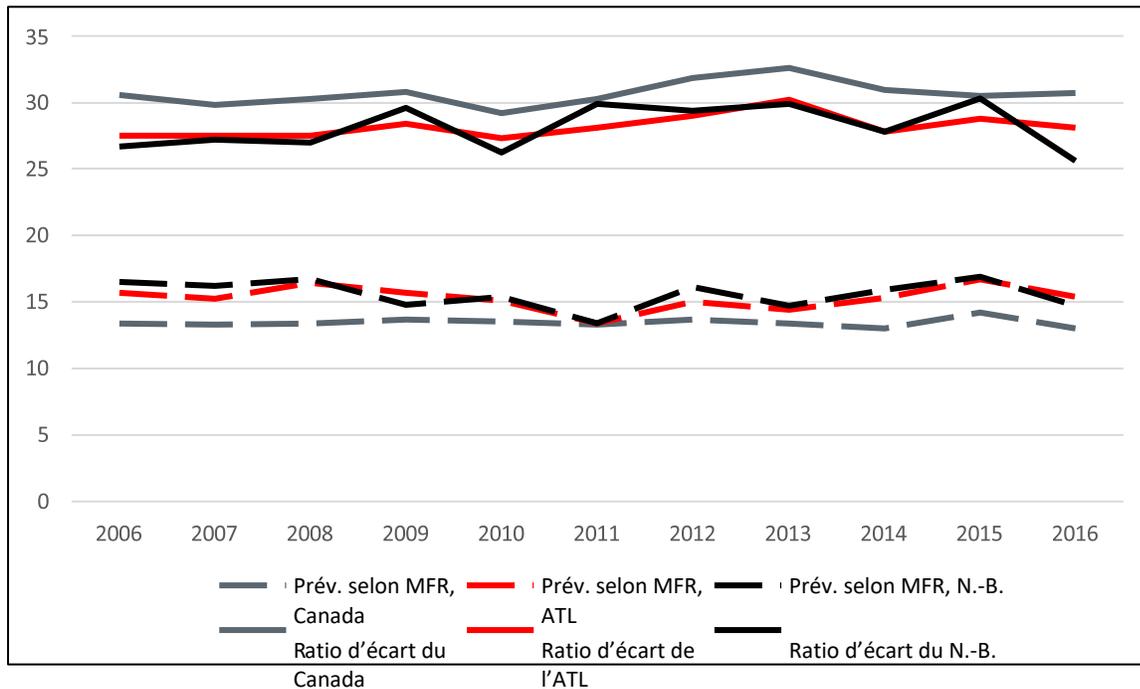
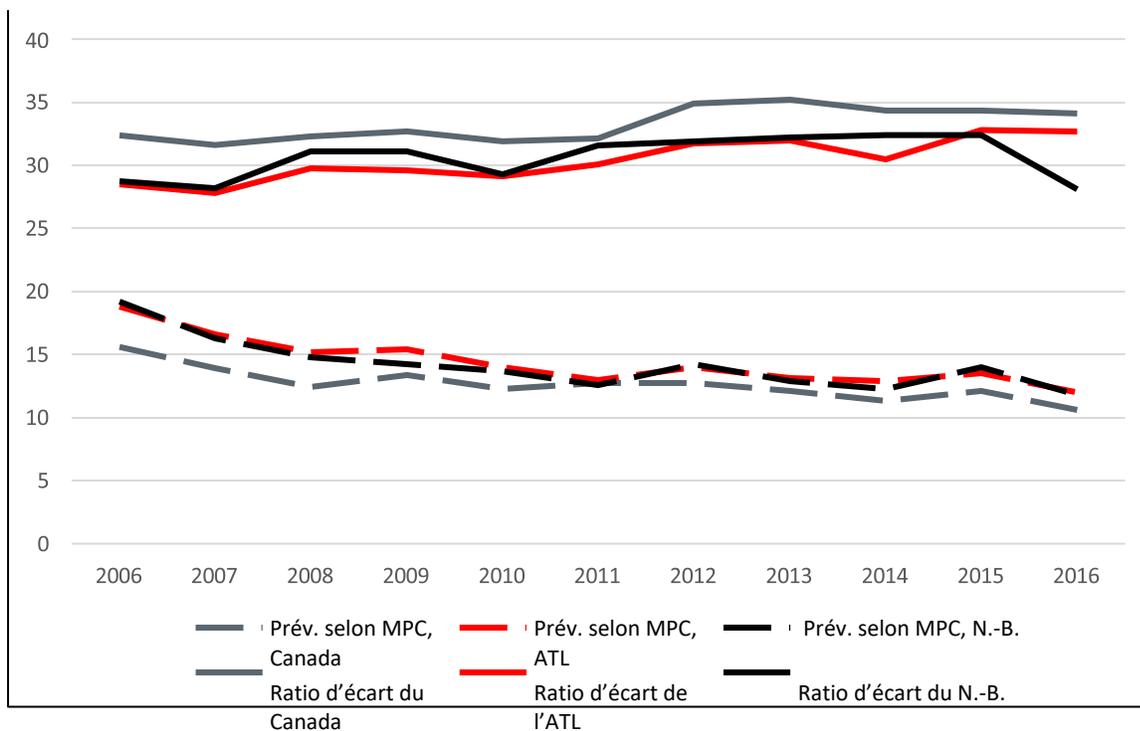


Figure 15 : Prévalence selon la MPC et ratio d'écart (toutes les valeurs sont exprimées en %)



La comparaison directe de la MFR et de la MPC pour le Nouveau-Brunswick montre que l'interprétation des tendances de la pauvreté au fil du temps change selon le paramètre choisi. La MFR (le seuil officiel de la pauvreté du Canada) affiche une baisse de la pauvreté alors que, mesurée par la MPC, la pauvreté demeure stable.

Cette différence d'interprétation est particulièrement marquée pour ceux âgés d'au moins 65 ans.

Figure 16 : Prévalence de la pauvreté et ratio d'écart de la MFR et de la MPC (toutes les valeurs sont exprimées en %)

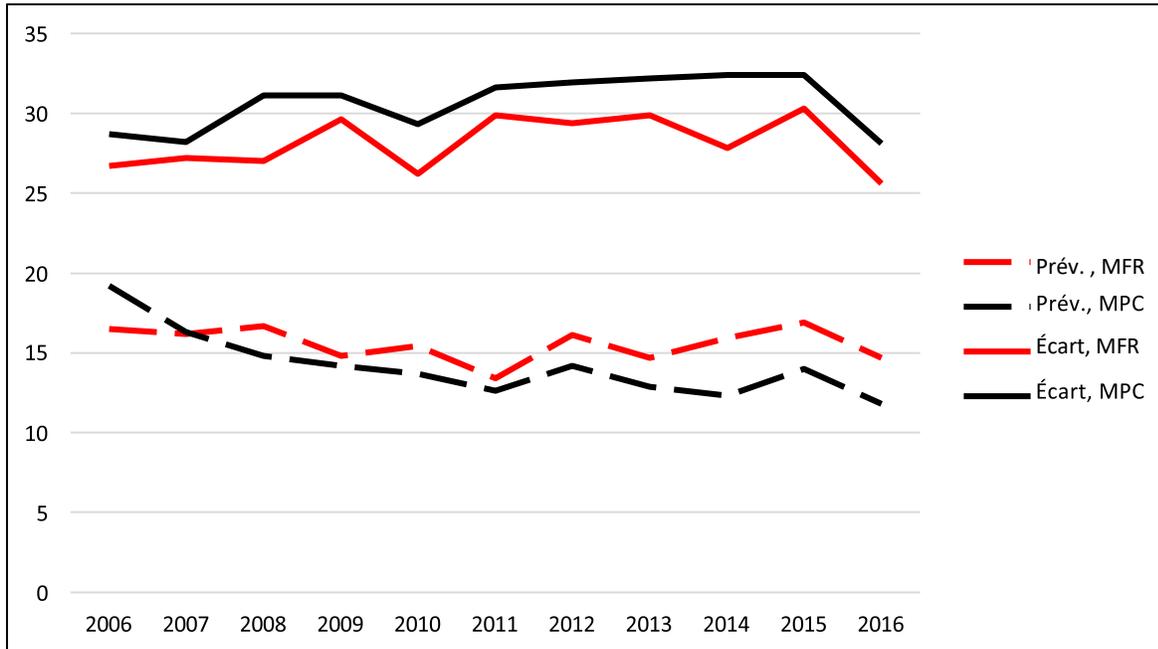
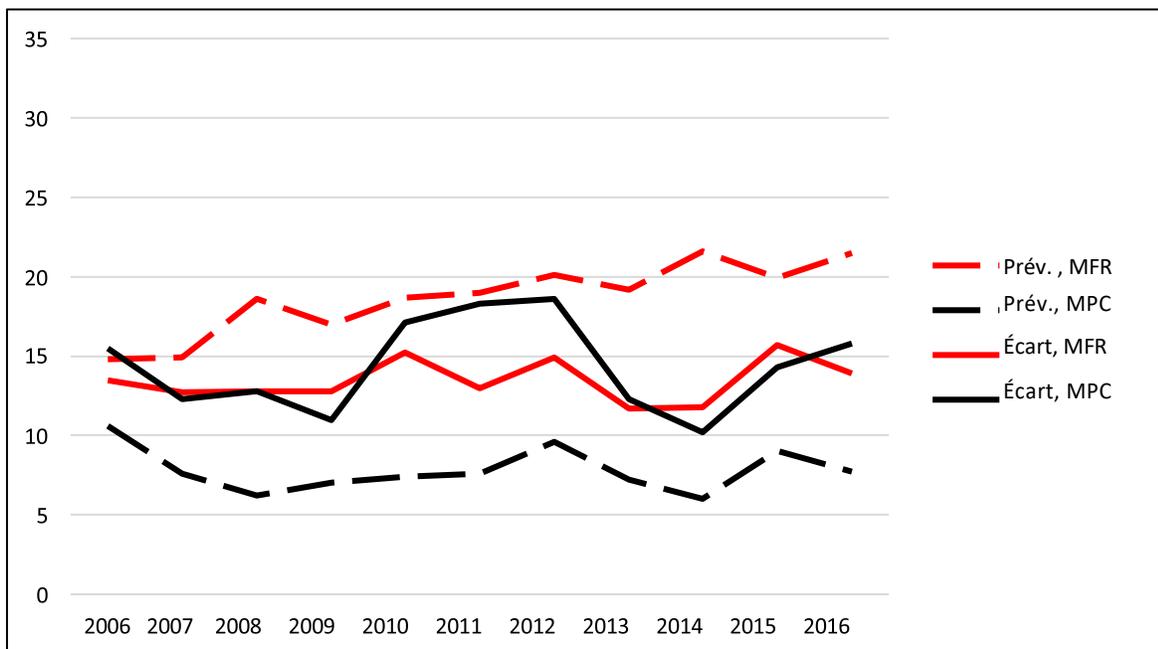


Figure 17 : Prévalence de la pauvreté et ratio d'écart de la MFR et de la MPC, personnes âgées de plus de 65 ans (toutes les valeurs sont exprimées en %)

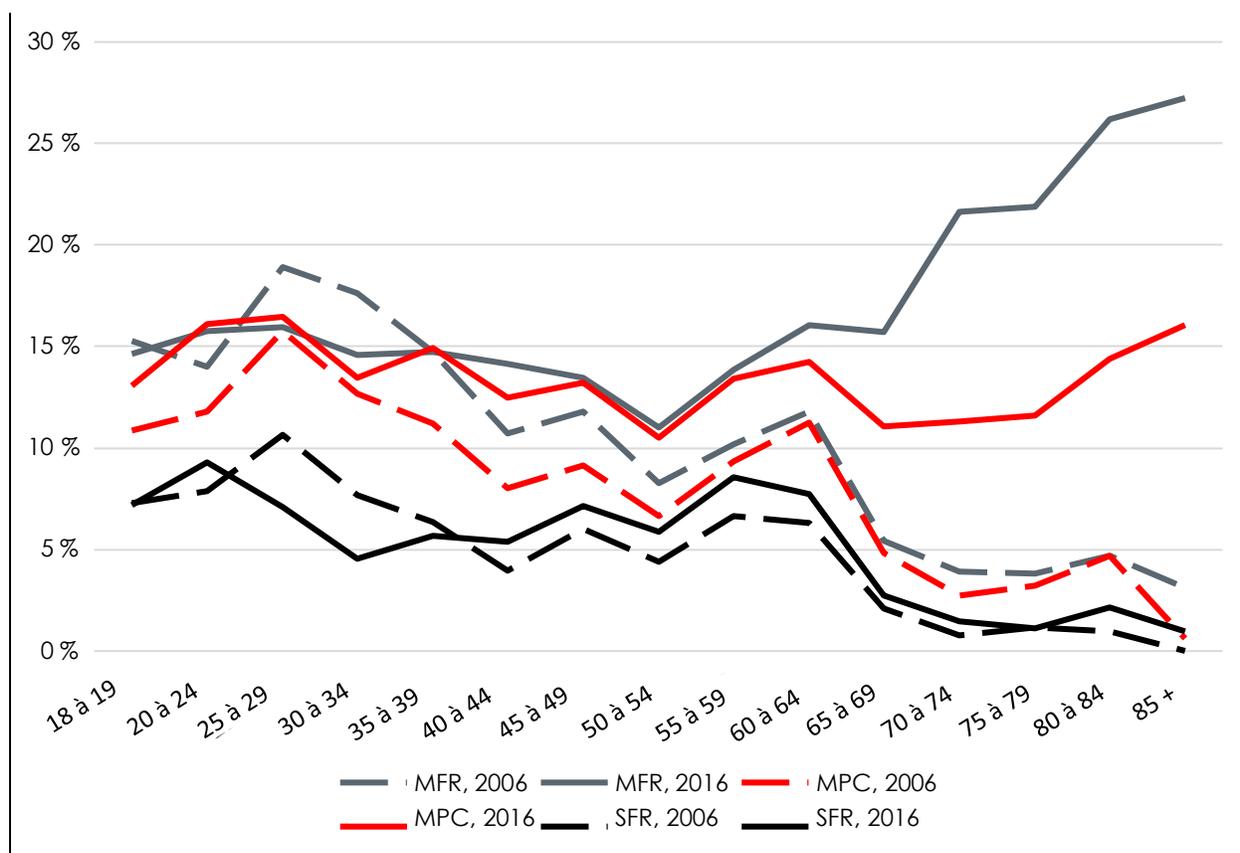


L'âge à titre d'exemple de la difficulté des comparaisons de la pauvreté à différents moments

Dans la figure 18, la différence des tendances entre les groupes d'âge est importante à signaler, puisqu'elle montre la faiblesse particulière de la MFR quand on l'utilise pour mesurer le faible revenu au fil du temps – à savoir, toute personne dont le revenu est fixe et conçu pour augmenter en fonction de l'inflation semble devenir plus pauvre, bien que son revenu réel n'évolue pas au fil du temps. En revanche, comme nous avons calculé manuellement les seuils de pauvreté de la MFR et de la MPC pour les données du recensement de 2006, la comparaison entre les années n'est peut-être pas révélatrice.

Le seuil de faible revenu (SFR) est publié pour les recensements de 2006 et de 2016; par conséquent, comme la MFR et la MPC sont absentes des microdonnées du recensement de 2006, nous analysons le SFR pour le comparer à la MFR et à la MPC. Le SFR est une mesure de la pauvreté compliquée : on présume que les familles en dessous du SFR dépensent une plus grande part de leur revenu pour des produits de première nécessité qu'une famille moyenne de taille et de localisation géographique comparables. La part moyenne du salaire consacrée à des produits de première nécessité est calculée pour toutes les familles similaires, puis on ajoute 0,2 pour déterminer quelle part est considérée « largement supérieure » à la moyenne. Ensuite, le revenu correspondant à cette part supérieure est estimé en utilisant un modèle.

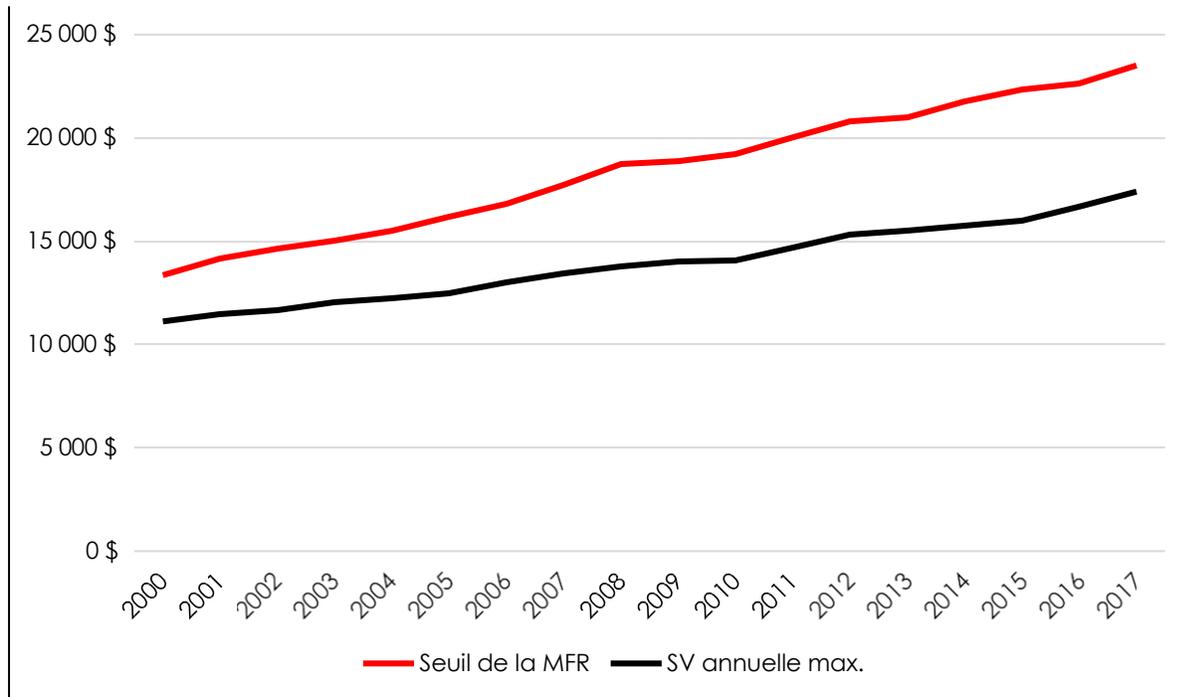
Figure 18 : Proportion en dessous du seuil de pauvreté, par âge, 2006 et 2016



Les prestations de la SV sont indexées à l'inflation, ce qui veut dire que le seuil de la MPC (également indexé à l'inflation) augmente au même rythme que les prestations de la SV. La baisse de 2016 dans la prévalence de la pauvreté mesurée par la MPC n'est pas aussi importante que la baisse de 2006.

Le graphique ci-dessous (figure 19) montre le changement du seuil de la MFR et les prestations maximales de la SV pour les personnes célibataires sans revenu au fil du temps⁶. La séparation des deux lignes signifie que l'augmentation de la pauvreté des personnes âgées mesurée par la MFR est inévitable de par sa conception même, puisque la MFR est fondée sur le revenu médian qui augmente plus vite que l'inflation. Si ces tendances se poursuivent, l'extrême pauvreté mesurée par un ratio d'écart de 50 % par rapport à la MFR augmentera pour les personnes âgées à l'avenir.

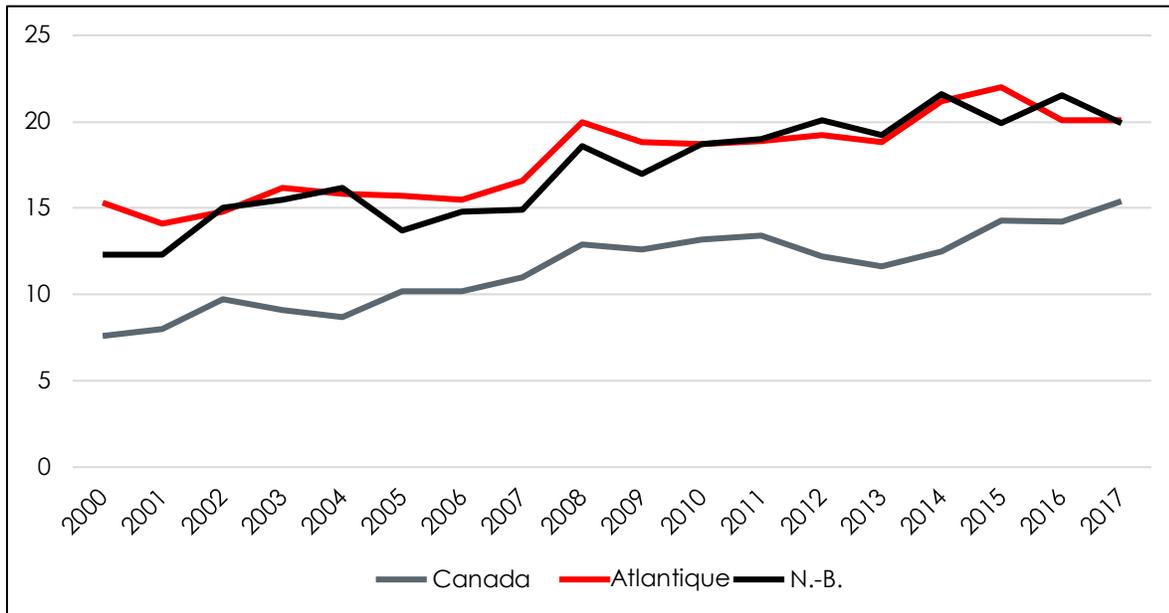
Figure 19 : Seuil de la MFR au fil du temps et prestation annuelle maximale de la SV, en dollars nominaux



La proportion de personnes âgées de plus de 65 ans qui vivent en dessous de la MFR au Nouveau-Brunswick a augmenté au fil du temps, de même que dans le reste des provinces de l'Atlantique. Selon les données de Statistique Canada, cette proportion est supérieure à la moyenne canadienne.

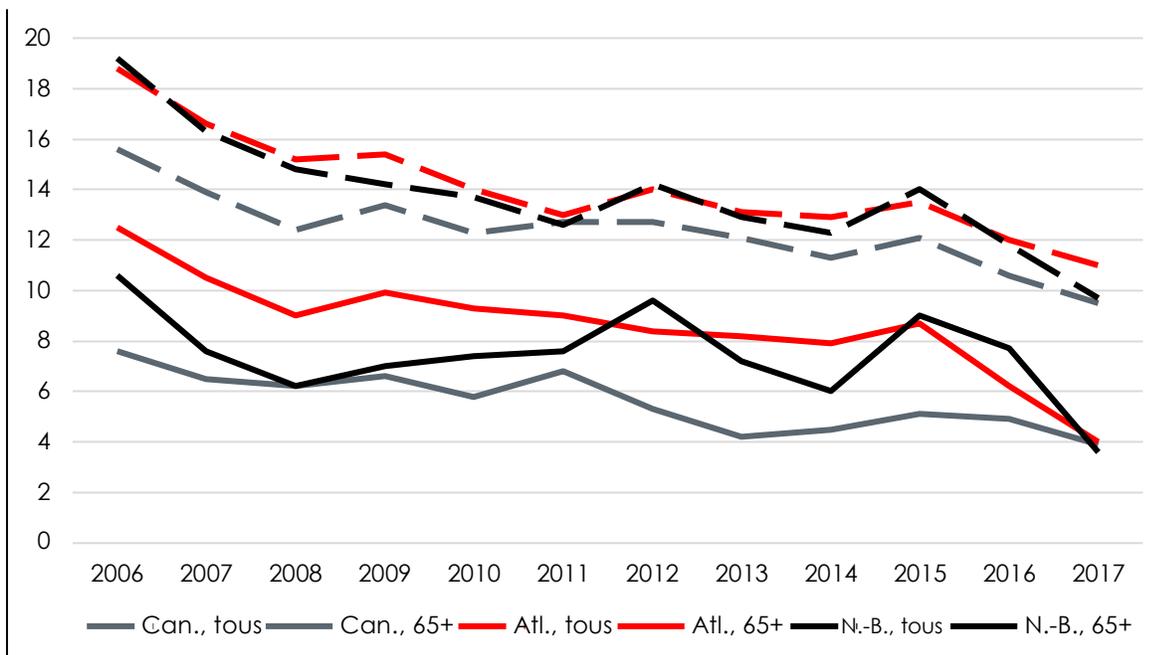
⁶ Le seuil de la MFR est tiré de Statistique Canada [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110023201>]. Les prestations de la SV sont tirées du gouvernement du Canada [<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse/paiements.html>]

Figure 20 : Pourcentage de personnes de plus de 65 ans en dessous de la MFR, au fil du temps



Les données de Statistique Canada révèlent également la tendance à la baisse de la MFR (le seuil de pauvreté officiel du Canada) au fil du temps pour les personnes âgées.

Figure 21 : Pauvreté mesurée par la MFR pour la population générale et pour les personnes âgées, au fil du temps



Parallèlement, le revenu médian au Canada affiche une tendance à la hausse au fil du temps, ce qui indique que des changements dans la prévalence de la pauvreté mesurée par la MFR au fil du temps devraient être interprétés partiellement en fonction de la croissance économique.

Figure 22 : Revenu médian au fil du temps, par région et par groupe d'âge

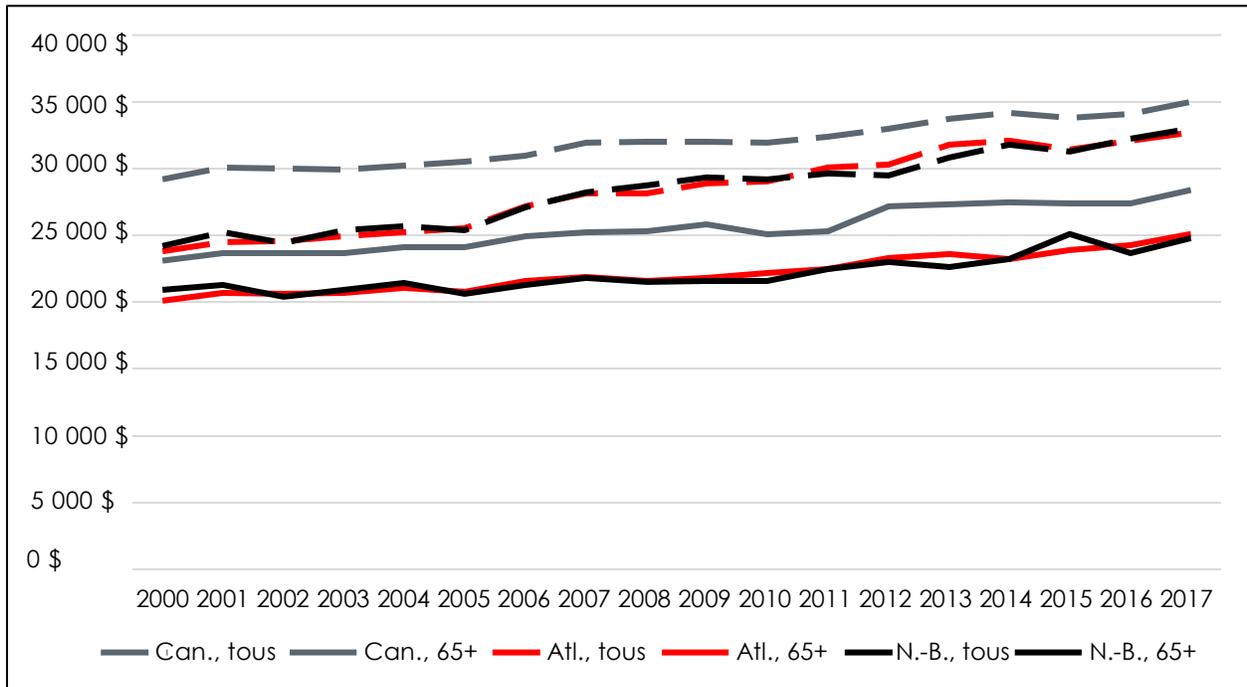
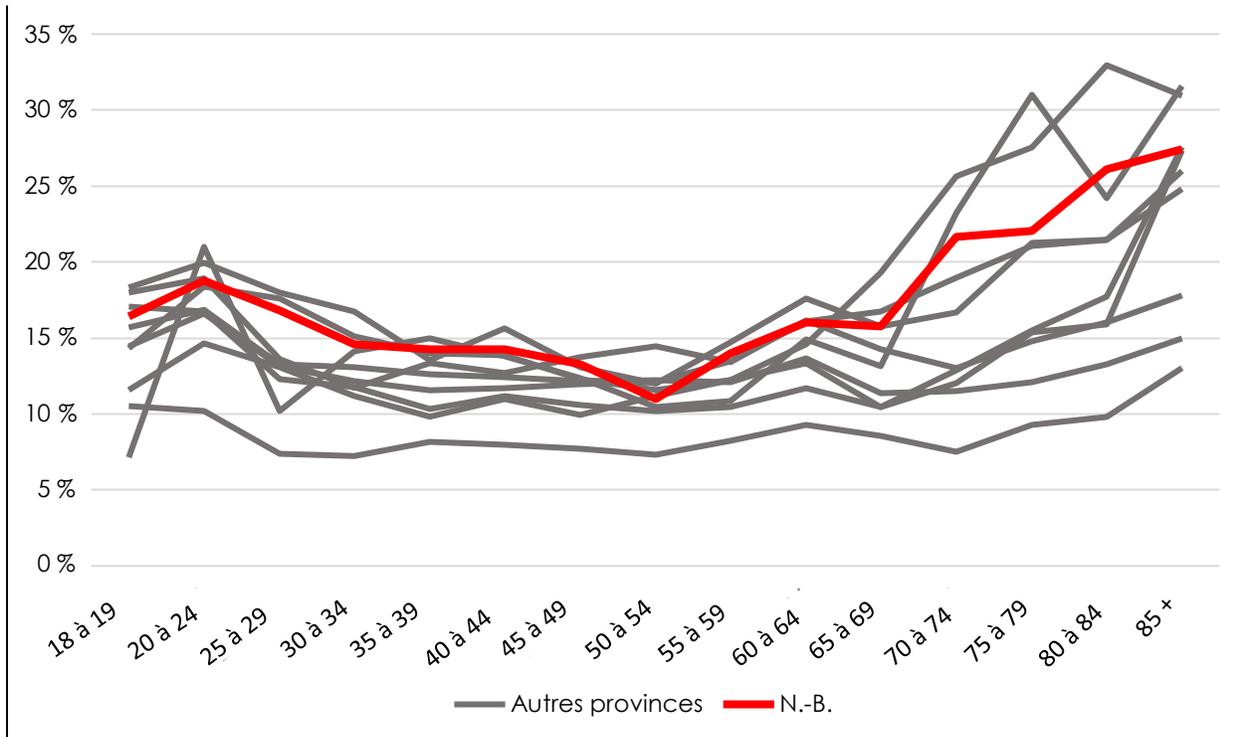


Figure 23 : Proportion en dessous de la MFR, par province, données du recensement de 2016



En fait, les données du recensement montrent que la pauvreté définie par la MFR augmente dans la majorité des provinces pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Par conséquent, on ne peut pas savoir avec certitude si la pauvreté des personnes âgées au Nouveau-Brunswick, mesurée par la MFR, indique des difficultés plus grandes, surtout quand on la compare avec la MPC. En utilisant la MFR pour mesurer l'extrême pauvreté, le Nouveau-Brunswick constatera des augmentations de l'extrême pauvreté des personnes âgées de par la conception même de cette mesure, même si le niveau de vie des prestataires de la SV demeure le même en raison de la hausse des revenus médians.

Prévalence du faible revenu en 2006 et 2016

Nous avons calculé les situations de pauvreté ci-dessus manuellement pour comparer les tendances entre les groupes d'âge dans les enquêtes. Nous n'analysons pas en détail les mesures de la pauvreté dans les microdonnées de 2006 ci-dessous, puisqu'il est impossible de les comparer entre plusieurs enquêtes.

La légère baisse de la pauvreté apparente dans les graphiques précédents correspond à celle du paramètre du SFR dans les microdonnées.

Tableau 14 : Prévalence du faible revenu, par seuil, au fil du temps, au Nouveau-Brunswick		
	Année de recensement 2006	Année de recensement 2016
Pauvreté, MFR	--	17,0 %
Pauvreté, MPC	--	14,7 %
Pauvreté, SFR	6,8 %	6,2 %

Bien qu'il soit exclu de l'ECR, le statut d'immigrant est disponible dans les données du recensement, ce qui montre que la probabilité de déclarer un faible revenu est plus élevée chez les immigrants au Nouveau-Brunswick que chez les non-immigrants. Le SFR indique que cette différence entre immigrants et non-immigrants a augmenté au fil du temps.

Tableau 15 : Prévalence du faible revenu, par seuil et par statut d'immigrant, Nouveau-Brunswick				
	Année de recensement 2006		Année de recensement 2016	
	Non-immigrants	Immigrants	Non-immigrants	Immigrants
Pauvreté, MFR	--	--	16,7 %	23,7 %
Pauvreté, MPC	--	--	14,4 %	21,9 %
Pauvreté, SFR	6,6 %	11,5 %	5,8 %	12,8 %

Les célibataires sont plus susceptibles que les personnes mariées de déclarer un faible revenu en fonction de n'importe quel paramètre. Comme le SFR le montre, cette différence a augmenté légèrement au fil du temps.

Tableau 16 : Prévalence du faible revenu, par seuil et par état matrimonial, Nouveau-Brunswick		
	Année de recensement 2006	Année de recensement 2016

	Célibataires	Personnes mariées	Célibataires	Personnes mariées
Pauvreté, MFR	--	--	25,0 %	9,9 %
Pauvreté, MPC	--	--	23,0 %	7,3 %
Pauvreté, SFR	9,8 %	3,8 %	10,2 %	2,6 %

Enfin, la prévalence et le changement de la situation de faible revenu, selon la langue maternelle, semble relativement semblable pour les francophones et pour les anglophones.

Tableau 17 : Prévalence du faible revenu, par seuil et par langue maternelle				
	Année de recensement 2006		Année de recensement 2016	
	Français	Anglais	Français	Anglais
Pauvreté, MFR	--	--	17,5 %	16,7 %
Pauvreté, MPC	--	--	14,8 %	14,6 %
Pauvreté, SFR	7,1 %	6,7 %	5,4 %	6,6 %